

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Vingt-cinquième séance – Mardi 11 novembre 2014, à 20 h 30

Présidence de M. Olivier Baud, président

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{me} Esther Alder*, vice-présidente, *M. Sylvain Clavel*, *M^{mes} Sandra Golay* et *Maria Pérez*.

Assistent à la séance: *M. Sami Kanaan*, maire, *M. Rémy Pagani*, *M^{me} Sandrine Salerno* et *M. Guillaume Barazzone*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 30 octobre 2014, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 11 novembre et mercredi 12 novembre 2014, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Décision de l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la participation pour la période 2014-2015-2016 du Fonds intercommunal aux subventions d'investissement octroyées à la contribution de la rénovation du Grand Théâtre, pour un montant total de 3 000 000 de francs, versé sur trois années, soumise au droit d'opposition des Conseils municipaux (art. 60C LAC) (D-30.23).

Décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG	:	29 octobre 2014
Dossier communiqué le	:	07 novembre 2014
Délai d'opposition (<i>y compris suspension du 01.07 au 31.8.2014 - cf. art. 13, al.1 LAC</i>)	:	22 décembre 2014

Pour rappel, la vocation du Fonds intercommunal est de financer des objets ou des actions relevant de projets intercommunaux ou disposant d'un potentiel à fort débordement.

Le bâtiment du Grand Théâtre a été inauguré en 1879 et a été partiellement reconstruit en 1962 après l'incendie de la salle de spectacles. Aujourd'hui, il est impératif de procéder à une rénovation complète du bâtiment et à une mise à niveau de ses installations (chauffage, électricité, ventilation et sanitaire).

Le Grand Théâtre est une institution à fort effet de débordement puisque 36 % des abonnés habitent en Ville de Genève, 39 % viennent des communes genevoises, 19 % du canton de Vaud et de la France voisine et 6 % résident à plus de 100 km.

L'ensemble du projet de rénovation est devisé à 66,7 millions de francs.

Cette somme de Fr. 3'000'000.-- sera ventilée par tranches à partir de 2014 sur décision du Conseil du FI, et selon les possibilités financières du Fonds qui, d'après l'analyse prospective effectuée, permettent cet engagement financier.

Enfin, cet investissement destiné à la rénovation du bâtiment du Grand Théâtre ne concerne que la partie patrimoniale, laquelle est destinée à demeurer propriété de la Ville de Genève quelles que soient les décisions à venir concernant la répartition des tâches entre les communes et le canton.

Cette décision de financement a été adoptée par l'Assemblée générale de l'ACG le 29 octobre 2014.
--

Il est pris acte de la décision de l'ACG.

Le président. Nous poursuivons avec les motions d'ordonnancement qui concernent trois nouveaux objets.

La première motion d'ordonnancement, signée par M. Tobias Schnebli et M^{me} Brigitte Studer pour le groupe Ensemble à gauche, demande que soit traitée en urgence et renvoyée directement à la commission des travaux et des constructions la motion M-1157 «Musée d'art et d'histoire: la transparence pour décider en connaissance de cause». L'auteur de la motion d'ordonnancement et le Conseil administratif ont une minute chacun s'ils désirent intervenir. Je passe la parole à M. le conseiller municipal Tobias Schnebli.

M. Tobias Schnebli (EàG). Merci, Monsieur le président. Chers collègues, comme vous le savez, le projet de rénovation et d'extension du Musée d'art et d'histoire (MAH) se base sur un partenariat public-privé sans précédent pour notre Ville. La pierre angulaire de ce partenariat est une convention signée entre la Ville de Genève et la Fondation Gandur pour l'art. Mais, depuis que ce Conseil municipal traite de ce sujet, on nous dit qu'il est impossible de discuter ou d'examiner cette convention, parce qu'elle est continuellement en renégociation. L'urgence que nous demandons est due au fait que cette proposition pour le nouveau projet du MAH a été acceptée depuis plus de six mois et que les travaux de commission, y compris les auditions, touchent bientôt à leur fin. Il y a donc urgence si l'on veut pouvoir décider en connaissance de cause. Que l'on soit pour ou contre ce projet, l'essentiel est quand même de savoir à quoi il tient.

Le président. Il vous faudrait conclure, Monsieur Schnebli.

M. Tobias Schnebli. Avec cette motion d'ordonnancement, nous demandons que cette convention soit portée à la connaissance du Conseil municipal, bien avant que les travaux du MAH se concrétisent.

M. Sami Kanaan, maire. Cette motion est un peu surprenante: nous avons toujours répondu aux questions posées en commission. Votre groupe, Monsieur Schnebli, s'entête à imaginer qu'il existerait une nouvelle convention. Effectivement, il y a des points en discussion, mais rien n'est modifié formellement. La convention publiée depuis largement trois ans est toujours en vigueur, ni plus, ni moins. Je reviens volontiers en commission, pour au moins la cinquième fois – que dis-je, la dixième fois! – pour l'examiner article par article si vous le voulez; il n'y a aucun souci. Cela démentira certains calculs complètement fantaisistes, extravagants et absurdes que plusieurs membres de votre groupe se sont amusés à

faire. Pour le reste, cette motion enfonce des portes ouvertes puisque, quelle que soit la convention qu'on signerait, elle vous sera forcément communiquée.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement demandant le traitement urgent de la motion M-1157 est acceptée par 35 oui contre 30 non.

Le président. Cette urgence sera traitée quand le bureau aura décidé où l'inscrire dans l'ordre du jour.

Nous passons à la deuxième motion d'ordonnancement, signée par M. Pierre Gauthier pour le groupe Ensemble à gauche, qui demande de traiter en urgence la résolution R-181, «Hier AGCS, aujourd'hui TiSA. Genève n'en veut toujours pas!». Monsieur le conseiller municipal Pierre Gauthier, vous avez une minute pour expliquer votre demande.

M. Pierre Gauthier (EàG). Merci, Monsieur le président. TiSA veut dire *Trade in Services Agreement*; c'est l'Accord général sur le commerce des services. C'est un accord occulte, aujourd'hui négocié en secret à Genève par cinquante Etats, dont la Suisse. Il vise à détruire la possibilité, pour les collectivités locales, cantonales ou fédérales, d'intervenir dans le commerce des services, qui leur serait retirée au profit de ventes et de commercialisations, exclusivement au travers de sociétés multinationales. C'est un traité qui met en danger les petites et moyennes entreprises locales et, en plus de cela, qui prévoit de faire passer les difficultés juridiques devant des tribunaux arbitraux hors de toute la législation nationale. Il y a quelques années déjà, le Conseil municipal, sous l'impulsion de la désormais conseillère administrative M^{me} Salerno...

Le président. Il vous faudrait conclure, Monsieur Gauthier, s'il vous plaît.

M. Pierre Gauthier. ... avait proposé une résolution, la R-56, «Ville de Genève: zone non AGCS (Accord général sur le commerce des services)». Aujourd'hui, je vous demande d'accepter cette urgence car il est important d'envoyer un message clair à celles et ceux qui se complaisent dans des manœuvres.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Monsieur Gauthier, vous avez fait état d'une résolution sur l'AGCS que j'avais signée quand j'étais conseillère municipale. Ce dossier se prolonge avec l'accord que vous avez mentionné. Le 17 octobre dernier, j'ai d'ailleurs assisté à une réunion très intéressante

sur cet accord, au siège de l'Organisation météorologique mondiale, à Genève, qui regroupait 200 participants du monde entier. Il est vrai qu'une cinquantaine d'Etats sont en train de négocier à l'ambassade d'Australie; la Suisse en fait partie. Cela dit, elle est parmi les plus transparents, puisqu'elle a rendu public l'appel d'offre qu'elle émettrait dans le cadre de TiSA, sur le site de la Confédération. Je pense néanmoins que c'est une affaire que nous, collectivités publiques au sens large, devons suivre de près: si on en venait à déréguler les marchés publics, notamment le service public, via des tentatives de privatisation, cela aurait des impacts sur nos collectivités.

Le président. Il vous faudrait conclure, Madame Salerno.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. J'ai terminé. Dernière information: une étude de droit est en cours pour savoir quelles seraient les répercussions sur les collectivités municipales. Je vous en ferai part quand je la recevrai; j'en suis partie prenante. C'est un bon texte, qui mériterait que vous l'étudiez en commission. Cela dit, l'organe le plus représentatif, qui a le plus de poids, c'est le parlement, en particulier la Commission de politique extérieure qui, à ce jour, sommeille sur ce dossier, et je suis la première à le déplorer.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement demandant le traitement urgent de la résolution R-181 est acceptée par 48 oui contre 21 non (1 abstention).

Le président. La troisième motion d'ordonnancement a été déposée par le groupe libéral-radical et signée par MM. Simon Brandt et Adrien Genecand, qui demande le traitement urgent de la résolution R-182, déposée ce jour, «Soutenons les commerçants de la ville de Genève». Je donne la parole à l'un des auteurs, M. le conseiller municipal Adrien Genecand.

M. Adrien Genecand (LR). Merci, Monsieur le président. Je m'en tiendrai à l'urgence, contrairement à mon préopinant, qui s'en est tenu au fond. Il est urgent de traiter cette résolution parce qu'elle concerne le budget 2015 et la taxe d'empiètement ajoutée, ou apparue, dans ce cadre-là, qui frappe les commerçants, les chantiers, les terrasses et autres. Je vous remercie.

Le président. Merci, Monsieur Genecand. Le Conseil administratif ne demande pas la parole.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement demandant le traitement urgent de la résolution R-182 recueille 36 oui et 36 non. Le président départage les voix en votant non. La motion d'ordonnancement est refusée.

4. Rapports de majorité et de minorité de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 27 juin 2012 en vue de l'ouverture d'un crédit de 7 277 000 francs destiné à la rénovation de l'immeuble situé au 1-3, rue Lissignol, parcelle N° 5737, feuille N° 43, commune de Genève, section Cité, et à l'aménagement de la cour, parcelle N° 5741, feuille N° 43, commune de Genève, section Cité (PR-978 A/B)¹.

Le président. Je donne la parole à la présidente de la commission, M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio... qui ne la prend pas. Les rapporteuses, M^{mes} Pérez et Valiquer Grecuccio, ne la prennent pas non plus. En troisième débat, je donne la parole à qui la demande. Personne... Je ne veux pas aller plus vite que la musique. Je donne la parole à M. le conseiller municipal Guy Dossan.

Troisième débat

M. Guy Dossan (LR). Merci, Monsieur le président. Je ne répéterai pas tout ce qui a déjà été dit. (*Exclamations.*)

Le président. S'il vous plaît...

M. Guy Dossan. Non, mais on dira quand même quelque chose. Entre la dernière séance et aujourd'hui, nous avons reçu une lettre de l'association habitant cet immeuble de la rue Lissignol². Je m'étonne que, pour une fois, cette lettre n'ait pas été directement adressée à la presse, contrairement à une autre affaire où on n'a pas eu le temps de recevoir la lettre que la presse était déjà au courant. Ceux qui savent comprendront.

Nous avons dit lors du dernier débat qu'il n'était pas question pour nous de sanctionner ou de commenter ce qui s'est passé jusqu'à aujourd'hui avec les

¹ Rapports, 2414.

² Voir p. 2601.

habitants de l'immeuble. Il est vrai que c'est de l'histoire ancienne: cela faisait vingt-cinq ans que la chose traînait et que la Ville en général n'avait rien fait dans cet immeuble. Pour nous, on doit faire *tabula rasa* du passé. Cela ne nous dérange pas. On repart à zéro, on ne sanctionnera pas cette association qui a fait son travail et habité cet immeuble depuis vingt-cinq ou trente ans. Ses membres y sont en effet entrés grâce à un magistrat libéral, à l'époque, grâce à un contrat de confiance. Nous nous arrêterons là. Par contre, nous ne sommes pas d'accord de donner un privilège à cette association. On a beau nous dire que ce n'en est pas un, eh bien si, Mesdames et Messieurs! Pour le groupe libéral-radical, c'est un privilège.

Si on nous demandait de faire *tabula rasa* du passé pour que cet immeuble soit refait et confié à la Gérance immobilière municipale (GIM), afin qu'il intègre le patrimoine de notre Ville et qu'il soit remis en location comme n'importe quel immeuble de notre cité, nous ne dirions rien. Mais là, et nous l'avons déjà dit lors du dernier débat, nous ne sommes pas d'accord: nous avons la possibilité de construire du logement supplémentaire dans cet immeuble et cela n'a pas été fait. On a préféré écouter cette association qui a voulu des locaux en sous-sol qui imposent d'installer une ventilation dans les combles, où on aurait pu créer des appartements. C'est une première chose qui ne nous convient pas.

En outre, l'association proposera les candidats qui pourront entrer dans l'immeuble, même si, certes, les locataires devront passer sous les fourches caudines du règlement de la GIM. Nous pensons que ce n'est pas normal non plus. Nous avons bien compris la lettre qui nous a été envoyée. Comme je l'ai dit, nous sommes prêts à oublier le passé. Quand nous lisons, en gras, «nous aspirons à un mode d'habitat collectif, ouvert, solidaire et convivial», nous n'avons rien contre cela non plus. Là où nous ne sommes plus d'accord, c'est quand ce souhait de vie spéciale, différente de celle des autres gens de la communauté municipale, se fait aux frais du contribuable. Grand bien fasse à cette association de vouloir vivre un mode d'habitat collectif, ouvert, solidaire et convivial, mais que ces gens vivent cette idée d'habitat différent de la majorité de la population à leurs frais! Qu'ils achètent un immeuble et qu'ils vivent comme ça! Grand bien leur fasse. Il n'est pas normal, à l'heure où nous cherchons du logement pour notre population en général, qu'une partie de cette dernière, une petite minorité, décide de s'arroger... ou plutôt se voie attribuer le droit de faire ce qu'elle veut dans un immeuble, par souhait d'une vie différente. Cela pouvait convenir quand tout allait bien, quand il n'y avait pas de crise du logement. Maintenant, cela ne va plus.

Nous ne sommes pas d'accord avec cette procédure, avec une dépense de presque 8 millions de francs pour un mode de vie différent. Nous construisons pour toute la population, pas seulement pour quelques-uns, même s'ils sont là depuis, certes, fort longtemps. Nous déposons donc deux amendements, l'un pour faire appliquer le régime de la GIM, le régime normal de la Ville, ouvert à tous les

habitants de la Ville de Genève et inscrits sur les listes d'attente de logement de la GIM, pas seulement ceux que cette association parraine.

Projet d'amendement

«Art. 5 (nouveau). – L'immeuble est régi selon le règlement usuel de la Gérance immobilière municipale (pas de bail associatif).»

Le second amendement vise à ajouter à la rénovation la création de logements dans les combles de l'immeuble. Nous espérons que vous le suivrez, puisque, comme je l'ai dit la dernière fois, chacun d'entre nous a inscrit la construction de logements dans son programme. Ici, nous avons la possibilité de construire quelques appartements en plus et nous avons choisi de faire des salles collectives pour la culture et les réunions. C'est très bien, mais ce n'est pas dans notre programme électoral, qui prévoit du logement.

Projet d'amendement

«Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 7 277 000 francs, destiné à la rénovation de l'immeuble situé au 1-3, rue Lissignol, ainsi qu'à la construction d'un appartement dans les combles, si besoin par surélévation, parcelle N° 5737, feuille N° 43, commune de Genève, section Cité, et à l'aménagement de la cour, parcelle N° 5741, feuille N° 43, commune de Genève, section Cité.»

Si ces deux amendements passent, il est évident que nous accepterons le crédit de rénovation de cet immeuble. S'ils ne passent pas, nous le refuserons. (*Applaudissements.*)

M. Jacques Pagan (UDC). Je me sens obligé de prendre la parole non pas pour contester les propos de mon collègue Guy Dossan, dont nous soutiendrons les conclusions qu'il a développées, mais surtout pour remercier M^{me} Salerno, à qui je m'étais adressé pour essayer d'obtenir les documents qui n'avaient pas été produits lors de la séance de commission du 13 novembre 2013, au cours de laquelle le sort de ce projet a été tranché. La position de notre commissaire de l'époque était de dire que nous ne pouvions pas souscrire à cette demande de crédit dans la mesure où le plan financier n'était pas complet et où nous n'étions pas précisément renseignés sur la structure juridique de ces baux associatifs. M^{me} la conseillère administrative m'a envoyé des documents, soit un bail associatif plus ou moins type, concernant une autre association – je pense que les dispositions

contractuelles sont les mêmes. Le plan financier n'est pas tout à fait abouti, en ce sens que, tant que les travaux ne sont pas effectués ni comptabilisés, on ne pourra pas obtenir de chiffres précis, si j'ai bien compris votre propos, Madame la conseillère administrative.

Dans cette affaire, il est très ennuyeux – et c'est la faute du Conseil administratif – que, dès le départ, d'après le contenu même du texte de base, la rénovation du bâtiment et le fait que ce bâtiment soit voué à un bail associatif avec l'association que vous connaissez aient été liés. Lier ces deux choses était la pire des manifestations d'intention à faire. Il aurait mieux valu parler uniquement de la rénovation du bâtiment et laisser complètement de côté le problème des baux à loyer, dès l'instant où l'on parlait de l'idée que les travaux nécessiteraient le départ des locataires pendant un certain temps. Nous payons maintenant cette situation et je le regrette sincèrement car, objectivement, les travaux s'imposent, mais, tout aussi objectivement, on ne voit pas au nom de quoi les locataires en place devraient continuer de bénéficier des prestations qu'ils ont eues jusqu'à présent. Il faudrait peut-être réfléchir à tout cela par égalité de traitement, ce qui me semble précieux en l'état actuel des choses et en période électorale – où certains s'en prennent à l'imposition des forfaits fiscaux, imposition sur la dépense, en dénonçant l'inégalité de traitement par rapport à ceux qui paient normalement des impôts en déclarant l'ensemble de leur fortune et de leurs revenus. Dans le cas présent, si on y réfléchit, cette association bénéficie d'un traitement de faveur que les autres locataires de la GIM n'ont pas. Il s'agirait de repartir à zéro, comme M. Dossan l'a dit, pour que la situation soit claire. D'accord pour les travaux, mais laissons de côté cet aspect de location; la GIM fera son choix en toute équité, en respectant les différentes demandes émanant non seulement de l'association concernée, mais également d'autres prétendants à la location. Je suis profondément insatisfait de la manière dont cette affaire a été traitée, par la faute du Conseil administratif au départ. La commission des travaux et des constructions ne s'est réunie que deux fois pour traiter cette proposition. Je regrette, comme notre préopinant, que l'on n'ait pas entendu les membres de l'association au sein de la commission des travaux et des constructions, que celle-ci n'ait pas eu la possibilité d'étudier la structure juridique du bail associatif et que les plans financiers n'aient pas non plus été soumis à l'appréciation vigilante des conseillers municipaux.

Notre groupe soutiendra la position exprimée par M. Dossan, mais je formule une revendication à titre personnel: essayons de rattraper la chose en confiant de nouveau le dossier à la commission, afin qu'elle le réexamine en obtenant, si possible, les renseignements désirés. Une chose me choque beaucoup dans le rapport que nous, conseillers municipaux, avons avec le Conseil administratif. C'est une chose bien connue: le Conseil administratif sait tout, il voit tout, il connaît tout. Quand il vous présente quelque chose, il s'étonne des questions que vous pouvez lui poser, tandis que nous sommes de sombres imbéciles. Nous n'avons

pas participé à l'élaboration du projet et nous ignorons tout de la situation. Nous ne demandons qu'une chose, c'est d'être précisément renseignés. Généralement, les textes sont suffisants; si on a bien lu, on sait tout. Si vous ne comprenez rien, parce que vous n'êtes pas très intelligent, vous avez toujours la ressource de poser des questions. Soyons clairs: le Conseil administratif veut obtenir quelque chose de notre Conseil. Eh bien, il doit nous le demander en faisant œuvre de pionnier en matière de clarté. Il faut qu'il soit complet dans ses explications, c'est tout. Toujours compter sur nous et sur les questions que nous pourrions poser, cela ne va pas. Si vous voulez établir un véritable climat de confiance dans nos relations, dans une période terriblement difficile qui s'annonce avec ce problème de répartition des compétences entre Canton et communes, je pense qu'il vous appartient, à vous, Conseil administratif, de faire un effort en allant dans la direction du Conseil municipal. N'attendez pas de nous des miracles; nous sommes incapables d'en fournir, mais, vous, vous pouvez nous aider à comprendre la situation.

Le président. Merci, Monsieur Pagan. Les amendements annoncés par M. Guy Dossan sont en cours de photocopie; ils arriveront incessamment sur vos pupitres. Je passe la parole à M^{me} la conseillère administrative Sandrine Salerno.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Merci, Monsieur le président. Je voulais intervenir à la suite des propos de M. Pagan, qui m'a écrit en fin de semaine passée, je crois, et à qui j'ai répondu en début de semaine. C'était un courrier entre nous; en l'occurrence, la plupart de ses collègues ne connaissent pas la teneur des propos que nous avons échangés.

M. Pagan me demandait deux choses. Premièrement, il voulait que je lui fournisse le projet de bail à loyer entre la Ville et l'association du 1-3, rue Lissignol. Je lui ai rappelé que nous étions venus en commission avec un projet de bail, non entre la Ville et le 1-3, rue Lissignol, mais entre la Ville et l'association du Conseil-Général Lissignol. Ce document avait été fourni à la commission et fait foi quant à la façon dont le Conseil administratif, la Ville, peut aujourd'hui accorder un bail associatif. Pour rappel, deux objets sur les 5000 logements de notre patrimoine ont fait l'objet d'un bail associatif: le 8, rue Lissignol – et potentiellement le 1-3 – dans le quartier de Saint-Gervais, ainsi que les 8, 11 et 12, rue de l'Industrie, dans le quartier des Grottes. Pour le 1-3, rue Lissignol, nous n'avons pas contracté de bail associatif – Monsieur Pagan, vous y êtes sensible, j'aimerais que vous puissiez m'écouter – parce que nous attendions les décisions et les discussions du Conseil municipal, que nous avons ce soir en troisième débat, plutôt que de le mettre devant le fait accompli d'un contrat de bail préparé et signé.

Non seulement nous avons fourni le document que vous demandiez à la commission des travaux et des constructions, mais nous n'avons même pas abusé de notre pouvoir de Conseil administratif, puisque nous avons attendu que le Conseil municipal délibère avant de conclure le projet de bail entre la Ville et l'association. C'est la raison pour laquelle le bail demandé par M. Pagan ne lui a pas été fourni et n'avait pas été fourni à la commission, mais qu'un autre bail associatif, somme toute assez similaire, l'avait été en son temps.

La deuxième question que M. Pagan soulevait était celle du plan financier et du rendement financier de l'immeuble. Si vous lisez attentivement la proposition déposée par le Conseil administratif, vous trouverez le plan financier de l'immeuble. Le rendement financier de l'immeuble n'a pas été fourni parce que, s'agissant de logement de type social, le plan financier ne définit pas tant le loyer des locataires que le loyer maximum que les locataires pourront payer. Le loyer de chaque locataire sera principalement fonction du taux d'effort – le revenu et la fortune des locataires – et du taux d'occupation. Ils définiront le montant du loyer, qui pourra bouger d'année en année. Quand vous dites qu'on ne vous a pas donné tous les renseignements, je ne suis pas d'accord. Vous avez le plan financier et vous avez le montant du loyer maximum dans la proposition d'origine du Conseil administratif.

Ce que vous ne connaissez pas, mais ce que nous ne connaissons pas non plus, c'est l'évolution de l'état locatif de l'immeuble, et donc du rendement que l'immeuble fournira à la Ville. Vous ne connaissez pas le rendement du 1-3, rue Lissignol, ni celui d'aucun immeuble de la Ville s'agissant de logement social, puisque le logement social est modulé en fonction des caractéristiques propres du locataire. C'est l'une des spécificités du règlement fixant les conditions de location des logements à caractère social de la Ville de Genève et cela ne doit pas vous étonner pour le 1-3, rue Lissignol, puisque toutes les autres propositions que nous avons déposées vous indiquent le principe du loyer maximum, mais jamais le rendement exact de l'immeuble, année par année. On peut vous fournir le rendement en commission à l'occasion des comptes; là, on sait quel a été l'état locatif, immeuble par immeuble, du patrimoine financier dans son ensemble.

Les remarques de M. Dossan, signées par des représentants du Parti démocrate-chrétien et du Parti libéral-radical, interrogent l'équité et l'égalité de traitement des locataires de la GIM. J'ai deux informations à ce sujet; je comprends qu'elles vous aient échappé dans le débat précédent.

D'abord, le propriétaire d'un bien immobilier loué, qui doit faire des travaux et dont les locataires doivent quitter leur logement, pour des raisons d'inconfort ou d'impossibilité d'y demeurer, leur doit une solution de relogement et, s'ils le souhaitent, un retour dans leur appartement d'origine, une fois les travaux effectués. C'est une obligation légale. Ce n'est pas une spécificité de la Ville; c'est

le droit du bail, du Code des obligations, qui s'applique à tous les propriétaires, qu'ils soient publics ou privés. Dans le cas présent, il n'y a pas de traitement de faveur, mais juste l'application de la norme. C'est volontiers que je reviens en commission ou que je vous signifie les bases légales par écrit – je vois M. Pagan qui opine. En tant que propriétaire, vous avez l'obligation de reloger votre locataire, à partir du moment où il a un bail en force, y compris si le bail est tacite et si le locataire est resté – c'est le cas, dans ce dossier – de nombreuses années dans le logement, ce qui équivaut à un bail à durée indéterminée, quand bien même, sur le papier, le bail était à durée déterminée. C'est une jurisprudence du Tribunal fédéral; il s'agit vraiment de l'application du droit.

Vous avez raison d'insister sur l'application du règlement, mais je peine à comprendre votre amendement. Aujourd'hui, le règlement de la GIM s'applique aux 5000 logements de la GIM. On peut le regarder en commission si vous avez besoin d'être rassurés.

Le président. Il vous faudrait conclure, Madame Salerno.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Je vais conclure, Monsieur le président. Que vous disposiez d'un bail ordinaire, de type individuel, ou d'un bail de type associatif, le règlement de la GIM s'applique dans tous les cas, Monsieur Dossan. Il s'appliquera également au 1-3, rue Lissignol. A partir du moment où vous êtes convaincu – et vous auriez raison – que cet immeuble nécessite des travaux, parce qu'il a été négligé par la Ville, vous ne devriez pas déposer ces amendements car le règlement de la GIM, indépendamment du type de bail, s'appliquera à tous les locataires, même s'ils se sont regroupés en association. Je vous remercie de votre attention.

M. Pascal Spuhler (MCG). Ce troisième débat, où l'on répétera un certain nombre de choses, me paraît un peu mal emmanché. M. Dossan nous dit qu'il n'en veut pas à ces locataires, qui sont finalement tous honnêtes et corrects. On leur a fait un bail il y a vingt-cinq ans et ils n'ont fait que le respecter. Mais, si on regarde un peu en arrière, il me semble que le langage n'était pas le même: on les traitait de parasites, de profiteurs, de squatteurs... Il y a une différence entre les débats. C'est une première chose, un premier constat.

Je me réjouis que le Parti libéral-radical soit de meilleure humeur vis-à-vis de ces locataires, parce qu'il en va de la responsabilité de ce Conseil municipal, et du Conseil administratif de l'époque, d'avoir offert cet immeuble à une association de personnes peut-être un peu modernes à l'époque dans leur façon de gérer leur

vie. Aujourd'hui, il est complètement délabré; nous nous devons de le rénover. Et non pas de construire, Monsieur Dossan. On ne construit rien de plus aujourd'hui. On rénove, on transforme, on réforme; vous pouvez utiliser tous les termes que vous voulez, mais on ne construit rien de plus.

Vous devriez le savoir, Monsieur Dossan – au sein de votre parti, il y a un certain nombre de personnes qui travaillent dans l'immobilier –, comme vient de le préciser M^{me} la conseillère administrative, le propriétaire d'un immeuble où vit un locataire, quand il effectue des travaux lourds, a l'obligation de reloger, provisoirement tout au moins, la personne qui occupe les locaux qu'il transforme. Nous avons cette obligation. M^{me} la conseillère administrative vous l'a précisé et peut même vous fournir l'article de loi si vous le voulez: nous y sommes obligés parce que ces gens étaient au bénéfice d'un bail. Qu'il plaise ou non, qu'il soit avantageux pour eux ou non, ils étaient quand même au bénéfice d'un bail. Vous pouvez vous taper sur la tête ou sur le ventre, cela ne change rien et nous sommes obligés de respecter le droit du bail.

Cette association a un mode de vie, un principe, qui n'est pas le mien, qui n'est pas le vôtre probablement, mais je le trouve intéressant. Il y a une différence que je veux respecter. Je n'ai pas forcément envie d'aller vivre avec eux, mais j'ai envie de respecter cette différence. Ça, c'est dit.

Quant à votre amendement, Monsieur Dossan, on vous l'a dit, les immeubles qui appartiennent à la Ville sont sous le régime d'une loi et d'un règlement de la Ville. On ne peut pas traiter les locataires autrement. Cela fait d'ailleurs partie du bail associatif que vous trouvez sur internet; M^{me} Valiquer Grecuccio vous donnera le lien avec grand plaisir. Le bail associatif précise bien que tous les locataires doivent être approuvés par l'association et par la GIM. Donc, il n'y aura pas de favoritisme. (*Commentaires.*) L'association qui aura le bail dans cet immeuble aura des priorités de choix (*exclamations*) sur le type de personnes qui viendront. Evidemment! Je vois mal quelqu'un qui est totalement opposé au mode de vie de cette association s'incruster au milieu de cet immeuble. Il faut quand même apprécier ce mode de vie, je dois le reconnaître, mais, encore une fois, je n'ai aucun souci avec ça: on a accepté la différence de cette association et on veut lui accorder un bail particulier. Cela ne me pose pas de problème. Je n'ai pas envie de vivre comme eux; je ne serai pas candidat dans cet immeuble, voilà.

Une voix. Ça coûtera moins cher...

M. Pascal Spuhler. Ils ne coûteront pas moins cher! Les gens m'interpellent, Monsieur le président... Cela ne coûtera pas moins cher. Cela correspondra aux tarifs établis par les règles bien précises de la GIM, au prorata du salaire et selon

les normes calculées pour les appartements qui auront été rénovés. C'est tout à fait dans les normes prévues. Aujourd'hui, ces locataires ont effectivement un avantage, relatif puisqu'ils vivent dans un immeuble délabré qui n'a pas de chauffage et pas beaucoup de confort. Demain, il sera rénové et les règles de location de la GIM seront appliquées. Je ne vois donc pas en quoi c'est illégal, en quoi c'est un profit. Encore une fois, on ne déloge pas des gens qui habitent dans un immeuble sous prétexte de travaux, pour les virer et y mettre d'autres personnes. On est bien obligés de les reloger s'ils veulent revenir; là-dessus, il n'y a pas à discuter, c'est dans la loi.

Enfin, l'amendement portant sur la construction dans les combles et la surélévation ne me pose pas de problème.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. C'est la catastrophe.

M. Pascal Spuhler. M. Pagani me souffle que c'est la catastrophe... (*Exclamations.*) La rénovation ou la surélévation ne me posent pas de problème, mais, Monsieur Dossan, il aurait peut-être fallu en discuter en commission. On ne vient pas avec un amendement pour surélever l'immeuble en troisième débat. Vous savez très bien combien coûte une surélévation! Quel est le but? Bloquer le débat et renvoyer la proposition en commission? Quand je vous ai proposé de le faire, lors de la dernière plénière, parce que nous n'avions pas tous les documents et que vous n'aviez pas auditionné l'association, vous avez refusé! Eh bien vous en prendrez pour votre grade: on ne renverra pas le texte en commission et on n'acceptera pas votre amendement!

M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S). Excusez-moi, je n'ai pas beaucoup de voix, mais j'espère quand même me faire comprendre.

Il faut tout d'abord préciser que cet immeuble – cela a été dit par un préopinant du Mouvement citoyens genevois (MCG), je crois – est au bénéfice d'une autorisation de rénovation depuis bientôt deux ans. Il en va de notre responsabilité de collectivité publique, maintenant qu'il y a une autorisation – et on sait qu'elles sont longues à obtenir –, de mettre cet immeuble aux normes. Comme il a été dit tout à l'heure, on ne peut pas lancer un amendement, comme ça, pour créer des appartements dans les combles. Dans les appartements, qui sont petits, il est important d'avoir soit des caves, soit des greniers. Dans tous les immeubles modestes, on a besoin d'espace et on fait un usage tout à fait quotidien des caves et des greniers. L'amendement ne dit même pas de créer des appartements dans les combles, mais prévoit «la constitution...» – on n'arrive même pas à lire; quelque chose comme ça... – «... d'un appartement dans les combles». Cela ne

veut strictement rien dire. On sait pertinemment que les appartements créés dans les combles ont des loyers beaucoup plus chers et que, par conséquent, les gens qui les occupent ont envie d'un minimum de confort, notamment, par exemple, l'introduction d'un ascenseur, ce qui changerait complètement la typologie du projet. On n'est absolument pas dans ce cas de figure; on doit respecter ce qui a été prévu par l'autorisation de construire.

Concernant la cohabitation, tant M^{me} Salerno comme magistrate que le Mouvement citoyens genevois ont rappelé que le bail associatif intègre le respect du règlement de la GIM. La lettre que vous avez reçue des personnes qui habitent aujourd'hui à la rue Lissignol est très claire: elles n'ont jamais demandé autre chose que d'être soumises au règlement de la GIM. En conséquence, elles sont soumises aux mêmes règles que les autres locataires de la Ville de Genève. Le bail associatif existe; on l'a accepté pour d'autres projets, toujours dans le respect du règlement de la GIM. J'aimerais rappeler que le mode d'habitat qu'est la cohabitation répond à des faits de la société d'aujourd'hui. On l'a vu à Saint-Gervais, au 9, rue des Etuves, où la commission ad hoc Saint-Gervais dans son ensemble, où tous les partis ici présents étaient représentés, avait demandé d'étudier des variantes d'appartements pour des personnes en formation et des communautés de majeurs. Elle avait fait la même demande pour le 11, rue des Etuves. Pourquoi? Parce qu'on s'aperçoit que, si on veut répondre à la crise du logement, on doit permettre à des personnes d'habiter ensemble, quand bien même elles ne sont pas unies par un lien de mariage ou de compagnonnage. On permet à des adultes de cohabiter pour pouvoir trouver un logement. Regardez les études en France sur les modes d'habiter et sur les projets de logement contemporains: très clairement, les projets de logement innovants intègrent ce principe de la cohabitation. C'est une réalité et il n'y a pas à revenir là-dessus.

Certains disent que la situation n'est plus la même pour Saint-Gervais, étant donné la crise du logement. Je vous ai entendu, Monsieur Dossan. Franchement, la crise du logement existe depuis les années 1980. Depuis que j'habite dans ce canton, on déplore une crise du logement, on déplore un taux de vacance extrêmement bas. Si cette crise a permis de réfléchir à d'autres modes d'habiter, mais aussi à la conservation d'un patrimoine ordinaire en Ville de Genève, on le doit aux luttes des habitantes et des habitants qui non seulement ont défendu le droit au logement dans les années 1980, mais aussi le droit à la ville. Aujourd'hui, si Genève est une ville qui ne s'est pas dépeuplée, contrairement à d'autres grandes villes européennes, c'est bien parce que des habitantes et des habitants se sont mobilisés, c'est bien parce qu'on a défendu le patrimoine ordinaire. Nombre de logements ont été occupés, puis rénovés en appliquant une méthode de rénovation douce. Les habitants tels que ceux de Lissignol contribuent beaucoup plus à résoudre la crise du logement, en promouvant le bail associatif, que s'ils étaient de nouveau mis hors du marché traditionnel du logement.

Je finirai en disant que tous les groupes ont reçu les représentants de ces associations. Vous avez vu qu'il y a des familles avec enfants. Vous pouvez dire qu'on ne leur donnera pas un bail de la GIM, mais il y aura obligation pour la Ville de Genève de reloger ces personnes. On devra leur trouver un logement de toute manière, alors arrêtons les discours hypocrites, laissons les gens qui ont contribué au maintien de cet immeuble y vivre et apprêtons-nous plutôt à accepter rapidement ce projet ce soir. Encore une fois, une autorisation de construire est en force. Il est regrettable qu'on prenne autant de temps pour voter un projet de rénovation. (*Applaudissements.*)

M. Morten Gisselbaek (EàG). Pour Ensemble à gauche, la situation est extrêmement simple. Nous avons un immeuble qui devait déjà être rénové rapidement, il y a déjà vingt-cinq ans. M. Claude Haegi, libéral, a confié cet immeuble à ces gens parce qu'il pensait que les travaux auraient lieu rapidement. Ils n'ont pas eu lieu rapidement. La faute à qui? En tout cas pas aux habitants.

Deuxièmement, il y a des habitants dans cet immeuble. Ensemble à gauche a toujours eu une position extrêmement cohérente vis-à-vis des habitants, par exemple à la villa Ambrosetti. Aujourd'hui, nous continuons à défendre les habitants. Pour nous, ils ne sont pas meilleurs, ni moins bons que qui que ce soit dans cette salle, ou dans cette ville. Ce sont des habitants de la Ville; ils ont le droit d'y être. Nous les défendons en tant que tels. La Ville leur a fourni un logement pendant vingt-cinq ans et elle doit continuer de le faire.

Troisièmement, il y a un bail associatif. Formidable. Ce bail associatif donne effectivement des droits, mais aussi des devoirs. Si quelqu'un ne paie pas son loyer, c'est l'association qui paiera. C'est une solidarité entre les gens. (*Remarque.*) Oui, tout à fait, Monsieur. C'est comme ça. Les gens signent un bail. Ce bail associatif, qui couvre effectivement une expérience à la rue de l'Industrie, ainsi que les 8 et 1-3, rue Lissignol, représente environ 1% des logements de la Ville. Faire des expériences sur 1% des logements de la Ville est évidemment enrichissant; ce n'est pas perturbant. Il faut faire des expériences et permettre à des modèles de vie différents de coexister. C'est à cela que servent la ville et le vivre ensemble. Au bout d'un certain temps, on peut tirer des conclusions de ces expériences. Il faut peut-être corriger des choses, mais il serait ridicule de se braquer contre une expérience qui concerne un tout petit pourcentage de nos logements.

Pour Ensemble à gauche, la situation est simple. Il en va de notre responsabilité de retaper cet immeuble, qui en a largement besoin, ainsi que de loger les gens qui sont dedans. Aujourd'hui, il y a une véritable dynamique: les habitants veulent aller de l'avant, le projet est prêt et l'autorisation de construire est là. Les amendements que le Parti libéral-radical propose sont de nature à bloquer le pro-

jet et à partir dans des délires qui peuvent prendre des années. Cet immeuble fait partie d'un ensemble: une surélévation ne se fera pas comme ça. Cela peut poser des problèmes et ouvrir la porte à des recours de toute sorte, notamment sur la question patrimoniale.

On prend le risque de garder la situation telle qu'elle est, alors qu'elle n'est pas bonne, et de permettre aux gens de continuer à habiter là pour des années en payant un loyer extrêmement faible, ce qui semble gêner une partie de la droite. Si on va de l'avant, ils paieront un loyer normal, l'immeuble sera retapé; nous aurons assumé les responsabilités qui sont les nôtres et nous aurons permis à cette ville de faire une expérience à un endroit. Il suffit de passer à la rue Lissignol pour voir qu'il y a une ambiance, quelque chose qui s'y passe. Il n'a pas fallu grand-chose; il a fallu deux baux associatifs pour que cette rue ait une particularité, une teinte, une couleur. Nous sommes favorables à l'idée que les rues aient des teintes et des couleurs et que des expériences différentes existent. Nous soutiendrons donc avec plaisir cette proposition et nous refuserons évidemment les amendements du Parti libéral-radical.

(La présidence est momentanément assurée par M^{me} Martine Sumi, deuxième vice-présidente.)

M. Carlos Medeiros (MCG). Il y en a parmi nous qui aiment les plats réchauffés. Certes. Vous voulez un troisième débat, vous voulez parler de l'immeuble? Ou vous voulez parler en fait de la société dans laquelle on vit? Car le problème n'est pas forcément cet immeuble, mais les équilibres que, en tant que décideurs politiques, nous devons mettre en avant dans cette Ville et dans ce canton. Non, je ne suis pas – je vous le garantis – un adepte du collectivisme. La dernière fois que j'ai pratiqué ce type de société, j'étais scout et j'avais 17 ans. Aujourd'hui, non. Je suis peut-être devenu individualiste, j'aime bien être chez moi. Je n'aime pas vivre dans une espèce de mouvement associatif, mais cela n'empêche pas que, même si je ne suis pas d'accord au niveau personnel, je dois admettre que des gens, par besoin ou par conviction, apprécient ce genre de mouvement associatif.

Or, aujourd'hui, la Ville est en train de solder un héritage légué par l'un de vos magistrats – Messieurs de ce côté, à droite. Il ne faudrait pas l'oublier. C'est l'un de vos magistrats qui a créé cette situation de fait. Après, pendant vingt-cinq ans, cette noble assemblée, avec le Conseil administratif qui siège dans cette enceinte, a accepté de laisser perdurer cette situation. Maintenant, vous nous sortez les grands mots: c'est injuste, ils s'acoquineront entre eux, ils s'accorderont des appartements entre eux... Effectivement, ce n'est peut-être pas vraiment juste par rapport à la pile de dossiers que la GIM a à gérer, mais, encore une fois, ne fai-

sons pas une échelle de pauvreté. Les gens qui habitent dans cet immeuble n'ont pas les moyens, contrairement à moi et à d'autres, de vivre ailleurs et de payer des loyers chers. Ces gens sont dans le besoin. Que nous les aimions ou pas, c'est une situation réelle, c'est un fait, cela existe. Comme M^{me} Valiquer Grecuccio, j'ai vu des couples avec des enfants. Que fait-on? On commence les travaux et on les met tous à la porte, sous les ponts? Non, on ne peut pas le faire. Nous devons assumer ce passé, nous devons solder ce passé.

Alors, le Conseil administratif a trouvé une solution. Elle n'est peut-être pas parfaite, ni entièrement juste, mais elle a le mérite de nous sortir de cette situation de fait, qui a perduré pendant vingt-cinq ans, par la grande porte. Encore une fois, le Mouvement citoyens genevois restera pragmatique. J'irai plus loin. Au Grand Conseil, actuellement, nous discutons de projets immobiliers; nous voulons transformer des mètres et des mètres carrés de bureaux en logements. On nous dit que c'est la porte ouverte à la spéculation. Peut-être, mais cela a au moins le mérite d'ouvrir de nouvelles pistes. La ville de demain devra être un équilibre subtil entre des coopératives d'habitation et des propriétés par étages (PPE) qui doivent subvenir au logement social. Et nous devons dépoussiérer la loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation.

Tout cela, toute cette mixité, a une raison simple: cette ville est constituée par des gens de classes différentes. Dans cette ville, certains gagnent très bien leur vie et d'autres souffrent, n'arrivent pas à payer leur logement et ont des problèmes pour finir le mois. Mesdames et Messieurs de la droite, vous devez donc – je vous le dis et je n'ai aucun problème à vous le dire – être cohérents face à la situation et arrêter de pleurnicher, avec des grands mots, comme quoi cette proposition est injuste. Vous savez quoi? La vie est une injustice. Nous devons passer outre à cela et accepter ce projet.

(La présidence est reprise par M. Olivier Baud, président.)

M^{me} Catherine Thobellem (Ve). Que dire après l'intervention, en tout cas la première partie, du représentant du Mouvement citoyens genevois? Les Verts réitèrent leur total soutien aux habitantes et habitants du 1-3, rue Lissignol et se réjouissent de voter enfin cette proposition, car ce projet est absolument nécessaire et tout le monde en convient. Je serai brève; nous nous sommes déjà longuement exprimés pendant le dernier débat.

Lors de la dernière plénière, le représentant du Parti libéral-radical a demandé le troisième débat, alors que la proposition dont il est question avait été acceptée à une très large majorité, ce qui est doublement étonnant de la part d'un parti qui

se dit très soucieux des deniers publics. Car, en demandant le troisième débat, le Parti libéral-radical dépense l'argent de la collectivité pour rien. Pensait-il pouvoir faire changer d'avis certains partis de cette enceinte? Bien que les propos de ses représentants aient étonnamment changé depuis lors, la vie communautaire et le bail associatif dérangent le Parti libéral-radical, de toute évidence. Il veut décider qui a le droit de vivre dignement et qui n'en a pas le droit.

Bien sûr, les Verts refuseront les deux amendements. Ils vous invitent, chers collègues, à soutenir les habitantes et les habitants du 1-3, rue Lissignol et ainsi à mettre fin à l'attente inacceptable des locataires actuels concernant leur avenir.

Le président. Le bureau a décidé de clore la liste des prises de parole. Sont inscrits MM. Alain de Kalbermatten, Guy Dossan, Pascal Spuhler et M. le conseiller administratif Rémy Pagani. Je donne la parole à M. le conseiller municipal Alain de Kalbermatten.

M. Alain de Kalbermatten (DC). Merci, Monsieur le président. Je ne tiens pas à tirer le débat en longueur, bien entendu. Mon but est de clarifier l'article nouveau qui vous a été présenté en amendement. Il concerne le règlement usuel de la GIM. Comme l'a dit M^{me} la magistrate Salerno, il est évident que les gens qui occupent actuellement ce logement pourront revenir, mais ce que nous ne désirons pas, c'est que ces gens reviennent sous le statut de bail associatif. Ils doivent véritablement disposer d'un bail, que j'estime usuel, à leur nom, dans le cadre d'un rapport individuel avec la GIM, pour la simple et bonne raison que nous trouvons injuste – excusez-moi de réutiliser ce terme, bien que s'excuser pour cela soit un peu juste – que ces gens puissent coopter *ad aeternam* ceux qui habiteront avec eux, sur les deniers de la collectivité publique. Cela me pose un problème. On peut rénover et dire à ces gens qu'ils peuvent revenir dans leur immeuble; c'est logique et juste. Mais que ces gens puissent, pour des générations – excusez cette emphase –, s'accorder mutuellement ces appartements, je trouve cela totalement injuste! Quand ces gens partiront un jour ou l'autre, s'ils choisissent un autre immeuble, un autre logement, le bail associatif doit tomber. C'est normal que de nouvelles personnes, inscrites sur la liste d'attente de logement de la GIM depuis des années, puissent intégrer un logement. A elles de donner une nouvelle ambiance à cet immeuble, plus individuelle peut-être, mais tout aussi ouverte, avec un statut de bail individuel, et non plus, non pas, sous un bail associatif. Il est important de clarifier la chose.

On veut les travaux. Bien entendu, le droit nous impose d'accueillir de nouveau ces gens dans l'immeuble rénové – aucun problème –, mais nous ne voulons

pas de bail associatif. Nous voulons que les gens aient un rapport individuel à la GIM et qu'on s'arrête là, pour éviter toute injustice et toute cooptation qui pourraient nuire à une certaine image qu'on peut se faire de la justice sociale dans notre ville.

M. Guy Dossan (LR). Je serai bref aussi. Dans cette enceinte, certains ont des problèmes d'audition; ce n'est pas possible... Nous n'avons jamais dit que nous voulions mettre les locataires à la porte, comme certains ont l'air de vouloir le faire croire. Nous savons très bien qu'on ne peut pas leur dire d'aller voir ailleurs parce qu'on rénove; nous savons très bien qu'on doit leur proposer un logement, mais, M. de Kalbermatten vient très bien de le dire, nous ne voulons pas de bail associatif. Nous trouvons que l'expérience de vie à 7 millions de francs est un peu chère pour la collectivité publique. Cela ira pour notre premier amendement.

Pour le second, j'admets que nous avons parlé de surélévation, ce qui est un peu polémique; ce n'est pas ce que nous voulons. On pouvait parfaitement construire dans les combles. Nous ne l'inventons pas, cela a été dit en commission et figure dans le rapport: on ne construit pas de logements dans les combles parce qu'on a choisi de mettre une salle polyvalente culturelle au sous-sol et que, pour cela, il faut faire de la ventilation dans les combles. Il ne s'agit pas de refaire le projet! Le projet pouvait parfaitement prévoir des appartements en plus. Un choix a été fait au départ de créer un local polyvalent, qui ne nous sied pas, c'est pourquoi nous proposons, dans notre amendement, de revenir – la surélévation est polémique, je l'ai dit – à la création de logements dans les combles, comme cela était possible, comme cela a été expliqué en commission, possibilité qu'on a abandonnée, comme on nous l'a dit, pour faire plaisir aux gens de cette association.

Pour ces raisons, nous ne sommes pas d'accord avec cette proposition. Nous proposons des amendements qui ne demandent rien de spécial, sinon que l'immeuble soit comme les autres, géré comme les autres. Comme je l'ai déjà dit lors du premier débat, tout le monde est pour le logement, mais, chaque fois qu'on peut en construire, tout le monde ici s'y oppose! Aux Délices, on pouvait construire – du moins d'autres pouvaient construire – et on nous a opposé le côté soleil, le côté jour et la densité. Quand il y a des surélévations, la Ville fait recours. Ici, on a la possibilité de faire des appartements dans les combles, or on préfère installer de la ventilation. Certains ont décidé cela, pas nous. Mesdames et Messieurs, il faut enlever l'augmentation du nombre de logements de vos programmes respectifs, parce que si chaque fois que nous en avons la possibilité quelqu'un fait recours ou s'y oppose, c'est simplement du bouillon pour les morts, excusez-moi. Ce sont des promesses électorales. (*Applaudissements.*)

M. Pascal Spuhler (MCG). La construction dans les combles? Monsieur le président, vous transmettez à M. Dossan que, encore une fois, nous n'y voyons aucun inconvénient: nous avons défendu la cause à plusieurs moments, sur d'autres projets, dans cette assemblée – mais, aujourd'hui, il nous présente cette proposition en troisième débat par un amendement. Vous savez pertinemment, Monsieur Dossan, que cela ne tient pas la route, qu'il faudra renvoyer le tout en commission et fournir un projet d'étude complémentaire. Enfin, bref, il y en a encore pour quelques années de travail et de prise de tête pour deux appartements supplémentaires, voire un seul...

On est devant une situation au bord de la catastrophe. L'immeuble est vraiment délabré. L'association attend qu'on prenne une décision, parce que cela fait un moment qu'elle est sur des charbons ardents dans ce dossier. Enfin, même si vous ne les vilipendez pas aujourd'hui, vous les avez quand même bien maltraités, ces gens-là. Vous n'avez pas daigné les recevoir pour les écouter. Vous dites que la proposition est injuste, Monsieur de Kalbermatten; il y a beaucoup de choses injustes, mais là il n'y a pas d'injustice. On traite différemment une affaire qui est différente, c'est tout. Nous parlons d'un bail collectif, qui se traite différemment, et non de quinze ou vingt personnes qui ont un bail personnel. La collectivité a le droit, quand même, de coopter des gens qui veulent faire partie de cette collectivité. C'est une question de principe! C'est une association. N'importe qui ne peut pas entrer dans une association; vous devez adhérer aux buts de base de l'association. Il y a une divergence de vues entre cette association et moi sur ce sujet, mais la différence ne me dérange pas; je l'apprécie et je l'aime. Si vous en avez peur, Mesdames et Messieurs, bien vous en prenne. En l'occurrence, on en a une.

Je vous ai renvoyé au bail associatif qu'on peut trouver sur internet. Il est bien précisé qu'il répondra aux règles et aux normes imposées par la GIM. Point barre. Demain, aucun privilégié ne pourra demander à l'association d'être intégré à l'immeuble rapidement pour profiter de la situation.

M. Alain de Kalbermatten (DC). Si!

M. Pascal Spuhler. Non, il devra correspondre aux normes et il devra payer en conséquence, qu'il touche un gros ou un petit salaire – enfin, les gros salaires seront sûrement écartés, mais disons un salaire correct ou un petit salaire. Il pourra entrer dans cette association s'il correspond aux normes de celle-ci et de la GIM. Pour moi, il n'y a pas de privilège et, encore une fois, il n'y a pas de raison qu'on déloge cette association, qui est là depuis vingt-cinq ans, au profit d'autres personnes ou d'une autre association, puisque c'est un locataire, c'est une entité, et qu'elle a le droit de reprendre possession de ces lieux lorsque les travaux seront finis.

J'entends juste de la mauvaise foi de la part de vos rangs, qui acceptent mal une situation un peu particulière, différente. Moi, la différence ne me dérange pas.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Je ne savais pas, en déposant ce projet de rénovation après vingt-cinq ans, qu'il susciterait un tel débat, mais je relève quand même un certain nombre de points positifs. Par exemple, le fait que personne ne remet en cause la somme effectivement importante de la proposition. Nous avons du retard dans l'entretien et la commission des travaux et des constructions a considéré que cette somme était nécessaire pour remettre le bâtiment à niveau, qui attend depuis vingt-cinq ans. C'est une première chose. Je constate que ce Conseil municipal a fait sienne cette proposition, alors que, d'habitude, on me critique sur mes dépenses. Sur ce bâtiment-là, aucune critique n'a été émise, du moins aucune qui soit acerbe. En ce qui concerne la salle, non plus. Je n'ai pas entendu de critique, si ce n'est indirecte: on veut supprimer la ventilation pour empêcher la construction de la salle. Je reviendrai sur l'amendement plus tard.

Il y a consensus sur le projet car l'enjeu est de rénover un bâtiment qui attend depuis vingt-cinq ans. Je me permets une petite pique contre M. Dossan, qui veut faire table rase – j'aime bien cela; le passé est le passé. J'étais là, il y a vingt-cinq ans, au moment de l'occupation de Rhino. D'ailleurs, l'association Conseil-Général avec laquelle M. Haegi a passé contrat vient de Rhino – sa dénomination vient de la rue qui passe devant l'immeuble de Rhino. Tout le monde le sait. M. Haegi a conclu un contrat avec ces gens, un bail tacite en quelque sorte, M^{me} Salerno l'a bien dit, mais il a fait bien plus que cela: il a reconnu l'association. C'est lui-même qui a démarché ces personnes qui ont occupé l'immeuble du Rhino un jour, un seul jour, en leur confiant un immeuble qui lui avait été remis par un propriétaire privé, alors que les finances de la municipalité étaient maigres en cette période-là. Il a remis un toit et il leur a dit qu'ils sauveraient au moins ce bâtiment de la décrépitude dans laquelle il se trouvait. Il a donc passé deux contrats avec ces gens: un contrat de bail tacite et un contrat avec l'association.

Je vous rappelle encore une petite chose. M^{me} Salerno ne le sait peut-être pas, mais M. Pierre Muller a voulu occuper la salle, il y a de cela dix ans. Il a mis en location la salle du sous-sol. M. Pierre Muller, libéral aussi, avait compris que cette salle était vitale pour des activités sociales. C'est pourquoi je ne comprends pas votre démarche, Monsieur Dossan.

Au final, on a rénové une trentaine de bâtiments où des locataires avaient des loyers exceptionnels parce que, avant de passer sous le régime de la GIM, ils étaient basés sur la location du prix coûtant de l'immeuble. Au quartier des Grottes, il y avait des loyers extraordinairement bas. Est-ce à dire – au moment de la rénovation du 19, rue des Gares, par exemple – qu'on aurait dû mettre ces gens

dehors parce qu'ils avaient profité d'un loyer exceptionnel, au bénéfice d'autres personnes, qu'on aurait mises au régime de la GIM? Non. On a pris ces gens du 19, rue des Gares, on les a relogés – je remercie M^{me} Salerno de l'avoir fait – et ils sont revenus. Alors, quelle différence technique? Vous opposez les locataires entre eux. C'est le discours que vous avez tenu au début de cette séance. Si on allait jusqu'au bout de la démarche, dès qu'on rénove, comme les locataires précédents ont profité et qu'il n'y a aucune raison que cela continue, il faudrait les évacuer. Cela ne va pas, Monsieur Dossan.

J'en terminerai avec l'amendement que vous proposez. Il est catastrophique. Si vous voulez repartir pour dix ans, il faut accepter cet amendement. Il veut dire que vous empêcherez l'aménagement de la salle du sous-sol, mais je ne pourrai pas utiliser le crédit que vous m'aurez accordé et je devrai revenir avec une proposition pour la construction de logements dans les combles. Je les ai visités aussi; ce sont des mansardes et je ne garantis rien quant aux conditions d'habitabilité. C'est d'ailleurs pour cela qu'on a choisi d'y mettre de la ventilation.

En résumé, Mesdames et Messieurs, nous sommes face à un projet de construction. Une majorité de personnes a compris que le budget qui vous est proposé est tout à fait correct et remplit le programme demandé pour remettre à niveau ce bâtiment qui n'avait plus de toit, il y a vingt-cinq ans. D'autre part, cette salle est nécessaire pour le quartier; partout en ville, des salles sont demandées pour des activités sociales et culturelles, ce qui est une bonne chose. En l'occurrence, concrètement, nous ne pourrions pas revenir aujourd'hui, ni même dans deux ans, avec une proposition pour des logements dans les combles. Je vous invite donc à suivre la détermination de mon département.

Le président. Nous passons au vote des amendements.

M. Guy Dossan (LR). Vote nominal!

Le président. Le vote nominal est demandé pour les amendements et l'ensemble de l'objet, j'imagine? Je me permets de considérer d'abord l'amendement qui concerne l'article premier.

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement de l'article premier est refusé par 44 non contre 30 oui.

Ont voté oui (30):

M. Pascal Altenbach (UDC), M^{me} Fabienne Aubry Conne (HP), M^{me} Marie Barbey (DC), M. Gary Bennaïm (LR), M. Eric Bertinat (UDC), M. Simon Brandt (LR), M^{me} Natacha Buffet (LR), M. Rémy Burri (LR), M^{me} Anne Carron-Cescato (DC), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M. Roland Crot (UDC), M^{me} Linda de Coulon (LR), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Guy Dossan (LR), M. Adrien Genecand (LR), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M. Jean-Charles Lathion (DC), M^{me} Estelle Marchon (HP), M. Denis Menoud (HP), M. Jacques Pagan (UDC), M^{me} Patricia Richard (LR), M. Lionel Ricou (DC), M^{me} Helena Rigotti (LR), M^{me} Michèle Rouillet (LR), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Marc-André Rudaz (UDC), M^{me} Alexandra Rys (DC), M. Vincent Schaller (LR), M. Gilbert Schreyer (UDC), M. Vincent Subilia (LR).

Ont voté non (44):

M^{me} Olga Baranova (S), M. Bayram Bozkurt (Ve), M. Javier Brandon (S), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Maria Casares (HP), M. Alpha Dramé (Ve), M. Christophe Dunner (Ve), M^{me} Hélène Ecuyer (EàG), M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S), M^{me} Vera Figurek (EàG), M^{me} Jannick Frigenti Empana (S), M. Pierre Gauthier (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M^{me} Corinne Goehner-Da Cruz (S), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M. Claude Jeanneret (MCG), M. Laurent Leisi (MCG), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Carlos Medeiros (MCG), M^{me} Anne Moratti (Ve), M^{me} Marie Mutterlose (S), M. Daniel Dany Pastore (MCG), M^{me} Annina Pfund (S), M^{me} Stéphanie Prezioso (EàG), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M. Pierre Rumo (EàG), M^{me} Sophie Scheller (EàG), M. Tobias Schnebli (EàG), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG), M^{me} Virginie Studemann (S), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M^{me} Catherine Thobellem (Ve), M^{me} Julide Turgut Bandelier (Ve), M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S), M. Alexandre Wisard (Ve), M^{me} Delphine Wuest (Ve).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (5):

M. Sylvain Clavel (HP), M^{me} Sandra Golay (HP), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M^{me} Mireille Luiset (MCG), M^{me} Maria Pérez (EàG).

Présidence:

M. Olivier Baud (EàG), président, n'a pas voté.

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement qui crée un article 5 nouveau est refusé par 44 non contre 29 oui.

Ont voté oui (29):

M. Pascal Altenbach (UDC), M^{me} Fabienne Aubry Conne (HP), M^{me} Marie Barbey (DC), M. Gary Bennaim (LR), M. Eric Bertinat (UDC), M. Simon Brandt (LR), M^{me} Natacha Buffet (LR), M. Rémy Burri (LR), M^{me} Anne Carron-Cescato (DC), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M. Roland Crot (UDC), M^{me} Linda de Coulon (LR), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Guy Dossan (LR), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M. Jean-Charles Lathion (DC), M^{me} Estelle Marchon (HP), M. Denis Menoud (HP), M. Jacques Pagan (UDC), M^{me} Patricia Richard (LR), M. Lionel Ricou (DC), M^{me} Helena Rigotti (LR), M^{me} Michèle Rouillet (LR), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Marc-André Rudaz (UDC), M^{me} Alexandra Rys (DC), M. Vincent Schaller (LR), M. Gilbert Schreyer (UDC), M. Vincent Subilia (LR).

Ont voté non (44):

M^{me} Olga Baranova (S), M. Bayram Bozkurt (Ve), M. Javier Brandon (S), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Maria Casares (HP), M. Alpha Dramé (Ve), M. Christophe Dunner (Ve), M^{me} Hélène Ecuyer (EàG), M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S), M^{me} Vera Figurek (EàG), M^{me} Jannick Frigenti Empana (S), M. Pierre Gauthier (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M^{me} Corinne Goehner-Da Cruz (S), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M. Claude Jeanneret (MCG), M. Laurent Leisi (MCG), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Carlos Medeiros (MCG), M^{me} Anne Moratti (Ve), M^{me} Marie Mutterlose (S), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M^{me} Annina Pfund (S), M^{me} Stéphanie Prezioso (EàG), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M. Pierre Rumo (EàG), M^{me} Sophie Scheller (EàG), M. Tobias Schnebli (EàG), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG), M^{me} Virginie Studemann (S), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M^{me} Catherine Thobellem (Ve), M^{me} Julide Turgut Bandelier (Ve), M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S), M. Alexandre Wisard (Ve), M^{me} Delphine Wuest (Ve).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (6):

M. Sylvain Clavel (HP), M. Adrien Genecand (LR), M^{me} Sandra Golay (HP), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M^{me} Mireille Luiset (MCG), M^{me} Maria Pérez (EàG).

Présidence:

M. Olivier Baud (EàG), président, n'a pas voté.

Mise aux voix à l'appel nominal, article par article et dans son ensemble, la délibération est acceptée par 45 oui contre 29 non.

Ont voté oui (45):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (HP), M^{me} Olga Baranova (S), M. Bayram Bozkurt (Ve), M. Javier Brandon (S), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Maria Casares (HP), M. Alpha Dramé (Ve), M. Christophe Dunner (Ve), M^{me} Hélène Ecuyer (EàG), M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S), M^{me} Vera Figurek (EàG), M^{me} Jannick Frigenti Empana (S), M. Pierre Gauthier (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M^{me} Corinne Goehner-Da Cruz (S), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M. Claude Jeanneret (MCG), M. Laurent Leisi (MCG), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Carlos Medeiros (MCG), M^{me} Anne Moratti (Ve), M^{me} Marie Mutterlose (S), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M^{me} Annina Pfund (S), M^{me} Stéphanie Prezioso (EàG), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M. Pierre Rumo (EàG), M^{me} Sophie Scheller (EàG), M. Tobias Schnebli (EàG), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG), M^{me} Virginie Studemann (S), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M^{me} Catherine Thobellem (Ve), M^{me} Julide Turgut Bandelier (Ve), M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S), M. Alexandre Wisard (Ve), M^{me} Delphine Wuest (Ve).

Ont voté non (29):

M. Pascal Altenbach (UDC), M^{me} Marie Barbey (DC), M. Gary Bennaim (LR), M. Eric Bertinat (UDC), M. Simon Brandt (LR), M^{me} Natacha Buffet (LR), M. Rémy Burri (LR), M^{me} Anne Carron-Cescato (DC), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M. Roland Crot (UDC), M^{me} Linda de Coulon (LR), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Guy Dossan (LR), M. Adrien Genecand (LR), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M. Jean-Charles Lathion (DC), M^{me} Estelle Marchon (HP), M. Denis Menoud (HP), M. Jacques Pagan (UDC), M^{me} Patricia Richard (LR), M. Lionel Ricou (DC), M^{me} Helena Rigotti (LR), M^{me} Michèle Rouillet (LR), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Marc-André Rudaz (UDC), M^{me} Alexandra Rys (DC), M. Vincent Schaller (LR), M. Gilbert Schreyer (UDC), M. Vincent Subilia (LR).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (5):

M. Sylvain Clavel (HP), M^{me} Sandra Golay (HP), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M^{me} Mireille Luiset (MCG), M^{me} Maria Pérez (EàG).

Présidence:

M. Olivier Baud (EàG), président, n'a pas voté.

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 7 277 000 francs destiné à la rénovation de l'immeuble situé au 1-3, rue Lissignol, parcelle N° 5737, feuille N° 43, commune de Genève, section Cité, et à l'aménagement de la cour, parcelle N° 5741, feuille N° 43, commune de Genève, section Cité.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 7 277 000 francs.

Art. 3. – Un montant de 150 541 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2008.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 400 000 francs du crédit d'étude PR-652A voté le 23 juin 2009, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier.

Le troisième débat ayant eu lieu, la délibération devient définitive.



1-3, rue Lissignol
1201 Genève

Ville de Genève
A l'attention du Conseil municipal
Palais Eynard
Rue de la Croix-Rouge, 4
CP3983
1204 Genève

Genève, le 7 novembre 2014

Concerne : PR-978 pour l'ouverture d'un crédit destiné à la rénovation de l'immeuble situé au 1-3 rue Lissignol

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

Au nom de l'association Action Civique Intempestive qui regroupe les habitants et les utilisateurs de l'immeuble situé au 1-3 rue Lissignol, nous regrettons vivement les propos tenus à notre égard par certains conseillers municipaux, lors des premiers débats sur la PR-978. Nous avons été blessés par les qualificatifs de "profiteurs", "parasites" et "sangsues".

Nous tenons à rectifier ici quelques inexactitudes émises à notre propos.

L'immeuble du 1-3 rue Lissignol a toujours été habité légitimement par notre association. Les clefs nous ont été remises en 1989 par Claude Haegi, magistrat libéral alors membre du conseil exécutif de la Ville de Genève. Cette mise à disposition du bâtiment s'est faite dans le cadre formel d'un **contrat de confiance** entre la Ville de Genève et notre association. Ce contrat a été signé par les deux parties et renouvelé depuis tacitement de mois en mois.

Dans le cadre de ce contrat de confiance, la Ville nous a demandé de verser une **contribution de solidarité** de 50 francs par mois par habitant à l'association Carrefour-Rue. Cette contribution a été jugée adéquate par la Ville eu égard à l'état très dégradé de l'immeuble et au fait que tous les travaux de remise en état et d'entretien seraient à la charge de l'association.

Notre association s'est acquittée régulièrement du versement mensuel de cette contribution financière, sauf durant une période d'instabilité de deux années, il y a plus de dix ans. Par ailleurs, depuis octobre 2010, nous avons doublé le montant de nos versements mensuels. En vingt-cinq ans, l'association Action Civique Intempestive a versé 420'000 francs à l'association Carrefour-Rue.



1-3, rue Lissignol
1201 Genève

Mais nous voulons surtout insister ici sur les motivations qui nous animent depuis vingt-cinq ans : nous défendons un mode d'habitat différent du logement locatif individualisé qui trop souvent isole les citoyens derrière leur porte palière. **Nous aspirons à un mode d'habitat collectif, ouvert, solidaire et convivial.** Pour y parvenir, nous favorisons le développement d'espaces communs qui permettent aux habitants de se réunir, ainsi que d'espaces de création artistique et d'espaces ouverts sur le quartier pour des activités sociales et culturelles. Nous tenons à l'avenir à poursuivre ce mode de vie dans le cadre d'un **bail associatif** avec la Ville de Genève. Cette dernière ne fait pas un geste de favoritisme en nous faisant passer devant d'autres ayants-droits, mais un geste de politique sociale dans le but d'expérimenter, au sein de son parc immobilier, d'autres façons d'habiter et de vivre ensemble.

Enfin nous rappelons que, dans le cadre de ce bail associatif, **les habitants du 1-3 rue Lissignol seront soumis au règlement de la Gérance immobilière municipale.**

Nous espérons que vous serez nombreux à nous suivre dans ce projet en acceptant la PR-978 à la fin du troisième débat et nous vous transmettons nos meilleures salutations,

Pour l'Association Civique Intempestive :

Marc Berman

Pierre-Yves Nicod

Anja Rebsamen

Alexandra Tundo

5. Motion du 11 novembre 2014 de M^{mes} et MM. Tobias Schnebli, Maria Pérez, Brigitte Studer, Morten Gisselbaek, Olivier Baud, Vera Figurek, Stéfanie Prezioso, Sophie Scheller, Pierre Gauthier, Pierre Rumo, Hélène Ecuyer, Pascal Holenweg, Marie-Pierre Theubet, Alfonso Gomez et Grégoire Carasso: «Musée d'art et d'histoire: la transparence pour décider en connaissance de cause» (M-1157)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur un crédit de plus de 132 millions de francs pour le projet de rénovation et agrandissement du Musée d'art et d'histoire (MAH);
- que le partenariat public-privé et la convention qui lieront la Ville de Genève à la Fondation Gandur pour l'art sont d'une importance capitale pour ce projet, tant sous l'aspect financier immédiat que pour la gestion du MAH et de ses annexes pour les générations futures;
- que le magistrat en charge a affirmé publiquement à plusieurs reprises que cette convention est en cours de renégociation,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui soumettre la version définitive de toute convention liant la Ville de Genève à des partenaires privés bien avant que le projet de rénovation et agrandissement du MAH soit sur le point d'être concrétisé et, en tout cas, en temps utile pour que le Conseil municipal puisse examiner ces conventions au cours du processus délibératif, notamment lors du traitement de l'objet en commission, et en évaluer pleinement la portée.

Le président. Nous abordons maintenant les objets pour lesquels un traitement urgent a été accepté, ce soir. La motion d'ordonnancement acceptée pour la motion M-1157 demandait également le renvoi direct à la commission des travaux et des constructions. Pour celles et ceux qui n'auraient pas compris que nous votons, je sonne de nouveau. Tout le monde est là?

Mis aux voix, le renvoi de la motion M-1157 à la commission des travaux et des constructions est accepté par 53 oui contre 21 non.

¹ Annoncée et motion d'ordonnancement, 2576.

6. Résolution du 11 novembre 2014 de M^{mes} et MM. Pierre Gauthier, Pierre Rumo, Sophie Scheller, Hélène Ecuyer, Brigitte Studer, Morten Gisselbaek, Tobias Schnebli, Olivier Baud, Maria Pérez, Stéfanie Prezioso, Vera Figurek, Alfonso Gomez, Marie-Pierre Theubet et Alexandre Wisard: «Hier AGCS, aujourd'hui TiSA. Genève n'en veut toujours pas!» (R-181)¹.

PROJET DE RÉSOLUTION

Considérant que:

- les Etats-Unis, les pays de l'Union européenne et une vingtaine d'autres Etats, dont la Suisse, tiennent depuis deux ans, et dans le plus grand secret, des négociations à l'ambassade d'Australie, à Genève, sur le commerce des services;
- ces négociations visent à faire adopter par les parties négociatrices des accords communément nommés par l'acronyme anglais TiSA (*Trade in Services Agreement*);
- ces négociations se tiennent afin de contourner la résistance exprimée par les forces démocratiques, les mouvements sociaux, les syndicats et les gouvernements de nombreux pays – dont la plupart sont en voie de développement – qui, tous, se sont déjà opposés au contenu du «cycle de négociations de Doha», entrepris au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) pour la conclusion d'un Accord général sur le commerce des services (AGCS), négociations aujourd'hui au point mort;
- le but poursuivi par les tractations occultes tenues à l'ambassade d'Australie à Genève est, en substance, de permettre aux entreprises multinationales de s'approprier le commerce des produits financiers, d'empêcher les Etats de légiférer ou d'agir dans ce domaine, de favoriser les entreprises multinationales pour qu'elles s'approprient le commerce de tous les services publics sur les grands marchés transatlantique et transpacifique, de démanteler et de dépecer les services publics afin de faire subventionner des intérêts privés par des fonds publics, etc.;
- ces tractations secrètes concernent les services publics essentiels à la population tels que la santé, l'éducation, la protection de l'environnement, les transports, la distribution de l'eau, la gestion des déchets, ainsi que toutes les activités culturelles et sportives;
- les petites et moyennes entreprises locales sont également menacées car elles ne pourront concurrencer les entreprises multinationales, qui échappent aux législations nationales ou internationales et qui constituent des monopoles

¹ Annoncée et motion d'ordonnancement, 2577.

incontrôlables démocratiquement dans tous les domaines où elles exercent leurs activités;

- ces accords secrets s’appliqueraient à tous les échelons administratifs du pays – Confédération, cantons et communes – et qu’ils réduiraient à néant la marge de manœuvre des parlements et des exécutifs;
- ce projet de traité donne aux multinationales le droit de poursuivre les Etats devant des tribunaux privés d’arbitrage, hors de tout contrôle démocratique, si ces entreprises s’estiment lésées par la politique économique des Etats, ce qui gèle toute capacité des Etats à réguler la finance;
- une pétition contre TiSA a été adressée au Conseil municipal (voir pétition P-326);
- l’Internationale des services publics (comptant 20 millions de membres dans 154 pays) a organisé, à Genève et dans le monde entier, une journée internationale de lutte contre ces accords le 28 avril dernier, quelques jours après la publication du projet d’accord secret révélé par les lanceurs d’alerte de Wiki-Leaks¹;
- le 11 octobre, ce sont près de 400 manifestations contre TiSA qui se sont tenues simultanément dans tous les pays de l’Union européenne;
- la Ville de Genève et de nombreuses autres communes dans le monde entier ont déjà déclaré leurs territoires «zones hors AGCS» (voir la résolution R-56 «Ville de Genève: zone non AGCS (Accord général sur le commerce des services)»,

le Conseil municipal de la Ville de Genève, condamnant sans réserve le secret inacceptable qui entoure ces tractations et s’opposant aux conséquences potentiellement catastrophiques des éventuels accords TiSA:

- exige la publication immédiate du contenu des négociations secrètes entreprises actuellement pour la conclusion des accords TiSA et de leurs différents corollaires;
- déclare s’opposer à l’avenir à toute obligation de privatiser les biens et les services publics, qui doivent rester sous contrôle démocratique;
- déclare d’ores et déjà la Ville de Genève «zone hors TiSA» et engage les autres municipalités genevoises, suisses et européennes à faire de même.

Le président. La deuxième urgence acceptée concerne la résolution R-181. Il n’y avait pas de demande de renvoi direct. Je donne la parole à ses auteurs, s’ils désirent la prendre. Je donne la parole à M. le conseiller municipal Pierre Gauthier.

¹ <https://wikileaks.org/tisa-financial/#start>

Préconsultation

M. Pierre Gauthier (EàG). Merci, Monsieur le président. Tout le monde a pu prendre connaissance du texte, qui est assez détaillé et résume quelque chose d'assez complexe. Nous sommes partagés entre deux options. La première serait d'accepter cette résolution sur le siège, afin de donner un message extrêmement clair à la population, d'une part, et à notre Conseil administratif et à nos autorités, d'autre part, pour qu'ils se rendent compte de l'extrême gravité qu'il y aurait à accepter que de tels processus se déroulent en dehors de tout contrôle démocratique.

Il y a une autre option, qui pourrait permettre à un certain nombre de nos collègues d'acquérir la connaissance exacte et exhaustive qu'ils n'ont pas de la gravité de ce qui est en train de se passer. Elle consiste à renvoyer la résolution en commission pour que l'on puisse étudier profondément et de manière complète ce problème. La commission la plus adaptée à ce renvoi serait la commission des finances. Par ailleurs, il est très difficile de résumer ce dossier complexe. Il n'y a pas que l'accord qu'on appelle TiSA. Il y a l'accord TAFTA (*Transatlantic Free Trade Area*) et d'autres, qui ont des acronymes aussi exotiques les uns que les autres. Il serait très intéressant de pouvoir creuser la question et de prendre la mesure exacte des faits.

D'une façon rationnelle et raisonnable, nous demandons le renvoi de cette résolution à la commission des finances au cas où son acceptation immédiate, sur le siège, ne serait pas votée par ce Conseil municipal.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la résolution est acceptée par 49 oui contre 26 non.

Le président. Si j'ai bien compris vos propos, Monsieur Gauthier, les auteurs demandent une discussion immédiate, et non un renvoi en commission. J'ai bien entendu votre demande. Je donne la parole à qui la demande et je passe la parole à M. le conseiller municipal Pascal Spuhler.

M. Pascal Spuhler (MCG). Mesdames et Messieurs, je vous mets en garde: si vous voulez entrer en discussion sur cet objet, on en a au bas mot pour la soirée, voire celle de demain. On ne fera jamais tout le tour de la question en plénière. Vous voyez tout de suite les demandes de parole... Pour cela, il faut absolument renvoyer cet objet en commission des finances pour en discuter. Ce n'est pas un petit objet parlementaire de routine; c'est quand même un gros sujet. On parle de mondialisation et de globalisation, on parle de choses largement plus lointaines que nos petites frontières communales. Je vous propose, surtout au groupe

Ensemble à gauche, de soutenir le renvoi en commission, parce que, si vous voulez que votre objet ait une valeur, ne serait-ce que parlementaire, il vaut mieux qu'on ait un rapport circonstancié, plutôt qu'un simple débit de parole enregistré à la télévision. Je ne peux que vous recommander, afin qu'on connaisse bien les tenants et les aboutissants du dossier TiSA, de le renvoyer immédiatement à la commission des finances.

Le président. Merci, Monsieur Spuhler. Je donne la parole à M. le conseiller municipal Denis Menoud. Vous renoncez? Merci. Je donne la parole à M. le conseiller municipal Vincent Subilia.

M. Vincent Subilia (LR). Je vous remercie, Monsieur le président. Je serai bref. Comme l'a dit mon préopinant, il ne s'agit pas d'épuiser notre soirée avec ce débat qui, certes, pourrait mobiliser des énergies et je les vois poindre à gauche de l'échiquier politique. Le Parti libéral-radical s'opposera avec la dernière énergie à ce projet de résolution parfaitement démagogique, et ce pour deux raisons.

La première raison est d'ordre formel. A quel titre notre modeste assemblée peut-elle s'ériger en censeur de l'humanité et pointer ce doigt accusateur contre une initiative dont je rappelle qu'elle s'inscrit très largement en marge de nos prérogatives? N'en déplaise à certains qui caressent l'illusion de se trouver ici à la tribune de l'Organisation des Nations Unies, je rappelle que nous sommes au délibératif de la Ville de Genève et, à ce titre, il s'agit de se cantonner à la dimension, que certains qualifieraient de triviale, de notre politique de proximité.

Plus important encore, et c'est là la seconde raison du rejet clair et net du Parti libéral-radical, il faut rappeler quel est le rôle assumé par Genève, plus petite des grandes villes sur la scène internationale. C'est précisément celui d'offrir une tribune pour les négociations qui se déroulent dans le domaine du commerce international, à l'instar de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Je crois même qu'on doit se réjouir que celles-ci aient lieu sur les bords du lac Léman, qui offrent, comme nous le savons dans notre système de démocratie, une transparence qui fait probablement défaut sous d'autres latitudes.

Pour ces deux raisons, nous considérons que, de un, ce n'est pas à nous de nous prononcer et que, de deux, si ces négociations ont lieu à Genève, cela est très certainement satisfaisant. Et si cela peut contribuer à ce que ces négociations bénéficient du climat serein qu'on reconnaît à la neutralité helvétique, c'est un acquis démocratique et, à ce titre, j'invite donc nos amis instigateurs de cette résolution à rentrer malheureusement – mais parfois il faut savoir se faire modestes – dans le carcan des pouvoirs qui leur ont été attribués par le bon peuple de la Ville de Genève.

Le président. Merci, Monsieur Subilia. Concernant la procédure, je rappelle que nous sommes en préconsultation sur une résolution, il y a donc deux possibilités à la fin de celle-ci: le renvoi au Conseil administratif ou le renvoi en commission. Monsieur Gauthier, ce que vous appelez un débat immédiat est, j'imagine, un débat qui se terminerait par un renvoi au Conseil administratif en cas d'acceptation de ladite résolution. Je le préciserai au moment du vote. Je passe la parole à M. le conseiller municipal Daniel Sormanni.

M. Daniel Sormanni (MCG). Merci, Monsieur le président, je serai bref également. Je plaiderais aussi pour un renvoi en commission. Il y a un certain nombre d'éléments dans les considérants et dans ce que nous avons entendu qui doivent nous alerter. C'est pour cela que nous avons accepté un traitement urgent et une entrée en matière. Si les faits sont avérés, il paraît complètement ahurissant que les Etats perdent le pouvoir qui est le leur, encore qu'il est déjà bien diminué à ce jour.

Cela dit, la chose est assez complexe et je peux comprendre les propos de M. Subilia. Qu'est-ce que la commune a à dire dans cette affaire? Pas grand-chose, aujourd'hui. Il n'empêche qu'il ne s'agit pas de n'importe quelle commune; il s'agit de la deuxième ville de Suisse et de la Genève internationale. C'est dans cette optique que j'accepte d'entrer en matière. Autrement, on pourrait se saisir de tous les sujets internationaux, sur lesquels nous n'avons pas vraiment de prise. Mais, là, c'est tout de même suffisamment grave pour que, au titre de ville internationale et de deuxième ville de Suisse, nous creusions un peu ce sujet. Le meilleur moyen de le faire est de renvoyer cette résolution en commission, à la commission des finances.

M. Alfonso Gomez (Ve). Rien qu'en ayant entendu les propos de M. Subilia, je trouve que ce projet de résolution mériterait qu'on le renvoie en commission pour qu'on puisse l'étudier. Mon collègue fait manifestement preuve d'une méconnaissance qui n'est pas de sa faute, puisque – c'est logique – cet accord est relativement complexe, comme cela a été dit. Dire que les négociations de cet accord interviendraient dans le cadre de la Genève internationale revient vraiment à méconnaître cet accord. Elles se déroulent de façon tout à fait secrète. La Genève internationale, ce n'est pas ça, ce n'est pas une petite négociation entre copains coquins, entre multinationales; c'est une négociation à ciel ouvert, dans un esprit de citoyenneté, soit le contraire de cet accord.

Je recommande donc au groupe libéral-radical d'accepter le renvoi de cette résolution en commission et ses membres verront que ces accords ne concernent pas seulement les Etats. Ils concernent toutes les entités publiques, et également les municipalités, quant à la gestion de l'eau ou des écoles... Il est extrême-

ment dommageable de tenir le type de discours que l'on vient d'entendre, purement idéologique – vous transmettez, Monsieur le président. Il faudrait peut-être accepter avec nous le renvoi en commission et vous vous rendrez compte que, par exemple, grâce à cet accord, une entreprise comme Veolia Environnement fait aujourd'hui un procès au gouvernement égyptien, tout simplement parce que celui-ci a décidé de relever le salaire minimum.

Si vous défendez ce type de politique, ce type d'attitude, il ne faut effectivement pas renvoyer cette résolution en commission. Si vous voulez garder ces choses secrètes et que la population ne soit pas au courant, il ne faut pas renvoyer cette résolution en commission. Par contre, si vous pensez que la Genève internationale et notre assemblée se doivent, avec d'autres, de participer à une mise en lumière de ce véritable scandale – vous le verrez en commission –, je vous recommande, Mesdames et Messieurs, de renvoyer l'objet à la commission des finances.

M^{me} Virginie Studemann (S). J'aimerais répondre au Parti libéral-radical qui s'est opposé à cette résolution sous de faux arguments, qui montrent bien la méconnaissance des accords TiSA. Oui, ils concernent directement la Ville de Genève, car ils concernent directement toutes les collectivités publiques. Cela a déjà été dit, mais, visiblement, il faut le répéter encore une fois. Ils concernent l'ensemble des services publics et, plus précisément, ils engendrent un risque de privatisation du service public, des missions et des prestations liées à tout ce qui a été défini comme le rôle des collectivités publiques. Le Parti libéral-radical s'opposera à cette résolution et c'est bien normal, puisque, dans son idéologie propre, il est favorable à la privatisation des services publics et à la libre concurrence sur ce qu'il considère être des biens comme les autres; nous parlons de la santé et de l'éducation.

Pour cette raison, le groupe socialiste rappelle que les négociations de TiSA concernent évidemment les missions de toutes les collectivités publiques et soumettra le renvoi de la résolution à la commission des finances.

Le président. Merci, Madame Studemann. Le bureau a décidé de clore la liste des demandes de parole. Il reste six intervenants inscrits, en plus du Conseil administratif.

M. Pierre Gauthier (EàG). Je vous remercie, Monsieur le président. On vient d'entendre l'éternelle rengaine entonnée par le Parti libéral-radical, le mantra habituel entendu sur beaucoup d'autres sujets, qui n'accepte pas, au fond, le rôle international de Genève et qui en a honte. C'est vrai que, dans certains domaines de l'international, il y a de quoi avoir honte.

J'aimerais rappeler à nos camarades du Parti libéral-radical que, en début de législature, nous avons accepté la motion M-996, une motion de soutien aux travailleurs du pétrole du Kazakhstan, dont certains avaient été assassinés dans le cadre d'une manifestation pour défendre leurs conditions de travail. A l'époque, nous avons entendu la même rengaine, le même mantra, comme quoi cela ne nous concernait pas. Cette motion, finalement soutenue par notre Conseil municipal, a été reprise par le Parlement européen, qui en a repris les termes et qui a soutenu ses conclusions. Quelques semaines plus tard, une délégation des travailleurs kazakhs est venue à Genève à l'invitation d'une organisation non gouvernementale active dans les droits de l'homme et a demandé à nous rencontrer, Salika Wenger et moi-même, qui étions les auteurs de cette motion. Ils nous ont exprimé combien cette motion, que d'aucuns ne voulaient pas que nous traitions, avait été utile pour l'obtention de meilleures conditions de travail pour les travailleurs du pétrole au Kazakhstan. Alors, oui, Genève a un rôle à jouer dans le concert des nations. Elle doit jouer ce rôle international avec fierté, parce que la Genève internationale vaut mieux que la philosophie de carpette que le Parti libéral-radical prône à longueur de temps.

Par ailleurs, et sur le strict plan de notre travail parlementaire, la raison nous indique qu'il vaudrait mieux renvoyer cette résolution à la commission des finances, parce que je constate, nous avons constaté qu'il y a une très grande méconnaissance de ces accords TiSA au sein même de ce Conseil municipal. Comme cela a été dit précédemment, les implications pour le travail délibératif au niveau communal sont très importantes. De ce point de vue, cela nous concerne aussi. Nous allons donc nous plier au souhait de la majorité de ce parlement et soutenir le renvoi de la résolution à la commission des finances.

M. Jacques Pagan (UDC). Quelques mots pour vous dire simplement que nous appuyons la demande tendant à faire en sorte que la commission des finances soit saisie de ce texte, dont le propos est très bien expliqué, dense et compact. Il m'apprend beaucoup de choses, pour ce qui me concerne, et je serai très heureux, lors des travaux de la commission des finances, d'entendre un autre son de cloche venant de nos collègues du Parti libéral-radical. Comme le Mouvement citoyens genevois, je suis ouvert à toutes les solutions et je ne garde pas toujours les mêmes idées en tête.

M. Daniel-Dany Pastore (MCG). Je pourrais être d'accord de renvoyer cette résolution à la commission des finances, comme tout le monde, à peu près. J'espère simplement qu'elle sera traitée normalement, parce que, si certains de ces projets monstrueux devaient prendre forme, nous serions, comme dirait

Coluche, en train de supposer qu'un accord secret éventuel pourrait être fait entre différentes parties, afin, éventuellement, à l'avenir, d'arriver à une conclusion de gestion X, Y ou Z. Donc, rien.

Chers collègues, je vous rappelle quand même que nous ne sommes pas en France, ni en Europe, ni ailleurs. On est en Suisse, dans un pays démocratique, où on est obligé de prendre en compte l'avis du peuple et les votations. Ce dossier TiSA est très épineux et j'espère que tout le monde en mesurera les conséquences pour le futur, pour nous, éventuellement, mais surtout pour nos enfants. On aimerait bien pouvoir garder notre pouvoir de vote, de décision, celui du peuple. On nous dit que c'est international, mondial... Seulement, si vous lisez le texte attentivement, vous verrez que, même si les accords touchent le monde entier et seront traités en Australie ou ailleurs, on n'aura plus le droit de décider de rien, ou pas grand-chose. Ou bien, on nous fera croire qu'on décide de quelque chose. Certaines votations d'ailleurs, à l'heure actuelle, vont un peu dans ce sens-là.

J'estime que, même si on n'est que des fourmis, des petits municipaux, on a un travail à fournir et qu'il est important de prendre chaque chose en considération, pas seulement pour aujourd'hui, mais pour demain. Je demande donc à toute cette noble assemblée et aux gens qui nous suivent, parce qu'ils sont intéressés par cette politique genevoise, cantonale et mondiale, si vous voulez, de bien réfléchir avant d'accepter n'importe quoi.

Le président. Merci, Monsieur Pastore. J'avais oublié de lire la liste des inscrits pour une prise de parole. Il reste MM. Pierre Rumo, Marc-André Rudaz et Vincent Subilia, ainsi que M^{me} la conseillère administrative Sandrine Salerno. Je donne la parole à M. le conseiller municipal Pierre Rumo.

M. Pierre Rumo (EàG). Merci, Monsieur le président. En préambule, je voulais dire que ce sujet est actuellement pendant devant la commission des pétitions, puisque le Syndicat des services publics (SSP) a déposé une pétition à ce sujet au Conseil municipal, la pétition P-326, qui lui a été transmise. Celle-ci a été envoyée aux quarante-cinq communes de notre canton, même les plus petites; la Ville de Genève n'est donc pas une exception. Nous avons déjà reçu les pétitionnaires, notamment MM. Paolo Gilardi et Laurent Tettamenti. Nous n'avons pas fini de traiter cette pétition; nous devons encore entendre le représentant semble-t-il officiel de la Suisse à ces négociations TiSA. Enfin, M^{me} Salerno a évoqué, je crois, le rapport rédigé par une juriste – je ne sais plus de quel pays – qui a étudié très précisément cet accord TiSA et ses conséquences sur les Etats et les villes. Ces conséquences ne sont pas négligeables.

Comme M. Subilia, nous soutenons évidemment la Genève internationale, mais il faut que les négociations autour de TiSA et des autres accords – car deux ou trois autres accords suivront, du même acabit – soient un peu plus connus de la population. Actuellement, celle-ci, qu'elle soit internationale, suisse ou genevoise en particulier, ne sait absolument rien de ces accords TiSA et c'est dans le plus grand secret que ces négociations ont lieu à l'ambassade ou au consulat d'Australie. En conclusion, j'appuie la demande de mon collègue Pierre Gauthier que cette résolution soit renvoyée à la commission des finances, afin qu'elle soit étudiée de façon plus complète.

Et j'encourage ceux qui s'intéressent à ces accords TiSA à lire le livre de M^{me} Susan George, âgée aujourd'hui de 80 ans, qui est une ancienne militante – pour ne pas utiliser le mot «vieille» – de l'altermondialisme, depuis de nombreuses années. Elle vient de sortir un livre intitulé *Les usurpateurs. Comment les transnationales prennent le pouvoir*. Elle estime qu'il faudrait plutôt parler d'entreprises transnationales que multinationales. Nous appuyons donc le renvoi de la résolution à la commission des finances.

M. Marc-André Rudaz (UDC). Cette résolution est intéressante à plus d'un titre, bien qu'elle ne soit effectivement pas de la compétence de la Ville de Genève. Le peuple suisse et, comme lui, les Genevois ont subi les bilatérales faites avec l'Union européenne, en ne sachant pas vraiment ce qui se passait. Maintenant, beaucoup de personnes sont au chômage et ne peuvent plus payer leur loyer. Cette résolution est donc intéressante pour que l'on sache à quelle sauce on sera mangés demain et en faire part à l'ensemble de notre communauté, afin de réfléchir ensemble au moyen de nous défendre dans ce monde de plus en plus compétitif et peuplé d'abrutis.

M. Vincent Subilia (LR). Ce soir, le monde de la Genève internationale peut se réjouir car nous comptons 80 experts additionnels en matière de droit du commerce et c'est une excellente nouvelle pour le renforcement de ses atouts. Plus sérieusement, je remercie la plupart des intervenants et, en particulier, M. Gomez – vous transmettez, Monsieur le président – pour sa leçon de commerce international. Je l'invite à se plonger dans un certain nombre de fondamentaux, au même titre que je me permets d'inciter plusieurs des membres de cette éminente assemblée à prolonger ou approfondir leurs lectures.

Que d'exagérations ne devons-nous pas entendre dans cette enceinte! D'ailleurs, le texte même de la résolution est totalement emblématique de cette instrumentalisation que nous vivons aujourd'hui. Combien de termes excessifs ne doit-on pas y lire! J'ai pu trouver les termes «s'approprier», «dépecer», «démanteler»

à de nombreuses reprises et j'entends certains dire – nous y sommes sensibles sur les bancs de la droite – qu'il ne faut pas se laisser abuser, que tout cela est monstrueux. La réalité est que des accords qui se négocient, que ce soit à la mission australienne ou une autre, sont légion. C'est l'essence même de la Genève internationale d'offrir ce lieu qui permet aux nations de négocier. Effectivement, n'en déplaise à certains, les négociations dans tous les domaines, et c'est valable aussi dans le secteur commercial, nécessitent de bénéficier d'une certaine forme de confidentialité, à un certain stade en tout cas.

Je n'ai pas la prétention de m'ériger en expert absolu de ce domaine. Je vous livre ici ma modeste contribution – je m'y autorise – et j'en ai bientôt terminé. Ce n'est pas parce que des accords se négocient, qui plus est des accords auxquels la Confédération est partie, je me permets de le rappeler, qu'il s'agit là d'un complot ourdi de longue date par ces affreux capitalistes qui n'ont de cesse de vouloir pourfendre le prolétariat, que nos amis des bancs d'en face imaginent incarner. Le Parti libéral-radical a toujours affirmé son plein soutien à la Genève internationale, et c'est scandaleux, j'allais même dire calomnieux, de prétendre le contraire. N'en déplaise à ceux que je viens d'entendre, je ne parle pas de cette Genève internationale qui serait à la solde de ces mercenaires, mais d'une Genève internationale qui se compose de cet ensemble d'éléments que sont les droits de l'homme et tous les pans qui valorisent la plus petite des grandes villes. Nous nous battons pour cela. Vous vous souviendrez peut-être que nous avons d'ailleurs appuyé des deux mains les demandes de crédit en matière d'infrastructures, celles mêmes qui contribuent au bon fonctionnement de la Genève internationale.

C'est précisément à ce niveau-là que se situe notre spectre d'intervention. La Genève internationale est un combat qui tient au cœur du Parti libéral-radical. C'est au niveau suisse que le président de la Confédération – issu de nos rangs, ne vous en déplaise; vous préféreriez que ce soit quelqu'un de vos rangs qui s'en charge –, porte fièrement les couleurs helvétiques et il a remporté les succès de la Genève internationale qu'on lui connaît. C'est au niveau helvétique, fédéral, que les négociations se jouent, et non pas au niveau de cette enceinte, tout essentielle qu'elle soit.

Contrairement à ce que M. Gauthier affirme, il ne s'agit pas, encore une fois, de cultiver le secret. Je le disais dans mon intervention précédente: je préfère que des négociations aient lieu ici plutôt que dans les dunes de quelque pétromonarchie, par hypothèse, où ce débat n'aurait même pas lieu parce que ce parlement n'existerait tout simplement pas. A mon sens, il faut s'abstenir d'intervenir de façon systématique, de susciter, diraient certains, des élans de démocratie directe sous forme de pétition, mais, encore une fois, chacun est libre de se manifester et il faut s'en réjouir. Si vous souhaitez simplement faire acte de foi, par une déclaration politique, pour que la gauche de l'échiquier politique puisse dire qu'elle est en désaccord avec ces négociations, eh bien, soit! Le moindre mal sera

un renvoi au Conseil administratif, et c'est ce que nous appuierons ici. Mais, de grâce, ne surchargez pas la commission des finances avec l'examen d'un texte dont vous ne comprenez même pas les virgules! (*Commentaires.*) Ce n'est pas de votre prérogative. Restez-en à votre niveau d'interprétation et faites-vous élire sous d'autres instances. Postulez au Département fédéral des affaires étrangères (DFAE)! Allez défendre les intérêts de la Suisse à la mission australienne!

Je vous rappelle que la prospérité de la Suisse est liée à son ouverture au monde. Je ne me prononcerai pas sur TiSA, mais, dans le cadre de l'OMC, elle a tout à gagner de l'ouverture des échanges. Mesdames et Messieurs, vous avez l'art de vous tirer dans le pied de façon dogmatique avec, à mon sens, des reliquats d'un discours qui n'est plus conforme au monde contemporain dans lequel nous évoluons. Pour toutes ces bonnes raisons, le Parti libéral-radical ici réuni avec, je l'espère, nos alliés du Parti démocrate-chrétien, et peut-être même d'autres, qui auront compris que le démon que vous décrivez ici n'a pas lieu d'être, renverront simplement cette résolution au Conseil administratif, plutôt qu'à une commission des finances qui doit déjà, et je la plains, examiner comptes et budgets. Merci – gardons notre énergie pour l'essentiel!

Des voix. Bravo! (Applaudissements.)

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Vous avez fait une magnifique intervention, Monsieur Subilia, même si, pour partie, je n'en partage pas les vues. C'était vraiment un régal que de vous suivre.

Cela dit, indépendamment du rôle de la Genève internationale que, les uns et les autres, nous défendons ici, dans cette enceinte, ce parlement et la commission des finances ont tout intérêt à se pencher sur cet accord, même de façon modeste – vous avez raison de relativiser. Pourquoi? Parce que cet accord vise à enlever du pouvoir aux Etats, à déréguler le secteur des services publics. En ce sens, même au niveau communal, il aurait des répercussions potentielles sur l'activité de la Ville, ce qui vaut bien une séance de la commission des finances. Ensuite, cet accord touche également la libéralisation du secteur d'internet et il pose de grandes questions sur le stockage des données, notamment personnelles, face à la volonté des Etats-Unis d'être l'espace où l'on stockerait ces données sur cette planète. En outre, cet accord contemple également les services financiers. Vous savez qu'ils sont importants, notamment pour la Suisse.

Contrairement à ce qui a été dit, ce n'est pas un accord qui est en train d'être négocié dans le cadre de l'OMC, en lien avec le cycle de Doha. C'est d'ailleurs l'une des critiques qu'il essuie. Cinquante-trois Etats ont décidé de passer un accord en dehors du cadre qui avait été fixé par le Parlement et la Confédéra-

tion. Aujourd'hui, il y a un déficit de discussion démocratique. Vous avez raison de dire que cette discussion doit principalement avoir lieu au Parlement fédéral. C'est lui, notamment la Commission de politique extérieure, qui devrait davantage dialoguer avec la représentation suisse, pas tant celle auprès du DFAE – vous avez cité M. Burkhalter – que celle qui est rattachée à l'OMC, et donc au Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), et donc à la conseillère fédérale Doris Leuthard. C'est elle qui devrait être la référente pour ce dossier.

L'accord contient des spécificités qui méritent d'être analysées. Je vous parlerai de trois clauses qui font débat. La première est la capacité des parlements à comprendre les négociations, à valider le cadre de négociation donné aux fonctionnaires fédéraux. Aujourd'hui, ce cadre-là n'est pas posé, puisque le cycle de Doha, au sein de l'OMC, est le seul cadre que la Suisse connaît. Il y a un déficit de surveillance démocratique. Monsieur Pastore, vous aviez raison quand vous disiez qu'on doit se préoccuper de la souveraineté populaire et des enjeux de la démocratie. C'est de la musique d'avenir, mais, si cet accord était validé, il engagerait la Suisse et enlèverait une partie de sa souveraineté au peuple suisse.

Une deuxième clause fait discussion, c'est celle de non-retour en arrière. Une fois qu'il a validé l'accord, un Etat n'a plus la possibilité de revenir en arrière. Ce serait un précédent dans les négociations internationales. L'autre problème de cet accord est que, parmi les cinquante-trois pays qui le négocient, on compte avant tout des pays industrialisés; or, on sait que si l'accord était bouclé, le prix d'entrée pour les autres pays serait beaucoup plus élevé. Ce sujet de discussion est important pour les pays non industrialisés, qui ne sont pas en train de négocier cet accord. Il y a donc également un enjeu en termes de solidarité internationale.

Le dernier point, de taille, tient en ce qu'un pays qui aurait validé cet accord, via son gouvernement, accepte une clause de confidentialité d'au moins cinq ans. Dans la plupart des démocraties, cinq ans équivalent à un mandat. Cela veut dire que, si le Conseil fédéral validait cet accord et engageait la Suisse, il ne référerait pas au Parlement, durant cinq ans après la signature de l'accord. Il serait tenu par une clause de confidentialité. C'est quand même particulier dans un système démocratique.

Il est vrai qu'on en est au stade des hypothèses et qu'on a quand même réussi à discuter durant une heure d'un enjeu que personne ne maîtrise finement et que la plupart de ses détracteurs disent ne pas bien connaître, parce qu'il est justement marqué du sceau de la confidentialité. Il y a donc un petit paradoxe dans ce débat, mais il vaut tout de même la peine que vous posiez un certain nombre de questions en commission des finances. On n'aura peut-être pas toutes les réponses, mais, au moins, on aura rempli notre devoir de diligence à notre niveau, municipal, parce que la municipalité, dans tous les cas, sera impactée. (*Applaudissements.*)

M. Laurent Leisi (MCG). Je demande le vote nominal.

Le président. Le vote nominal est demandé.

Mis aux voix, le renvoi de la résolution R-181 à la commission des finances est accepté par 52 oui contre 22 non.

Ont voté oui (52):

M. Pascal Altenbach (UDC), M^{me} Olga Baranova (S), M. Eric Bertinat (UDC), M. Bayram Bozkurt (Ve), M. Javier Brandon (S), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Maria Casares (HP), M. Roland Crot (UDC), M. Alpha Dramé (Ve), M. Christophe Dunner (Ve), M^{me} Hélène Ecuyer (EàG), M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S), M^{me} Vera Figurek (EàG), M^{me} Jannick Frigenti Empana (S), M. Pierre Gauthier (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M^{me} Corinne Goehner-Da Cruz (S), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M. Claude Jeanneret (MCG), M. Laurent Leisi (MCG), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M^{me} Mireille Luiset (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Carlos Medeiros (MCG), M. Denis Menoud (HP), M^{me} Anne Moratti (Ve), M^{me} Marie Mutterlose (S), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M^{me} Annina Pfund (S), M^{me} Stéphanie Prezioso (EàG), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Marc-André Rudaz (UDC), M. Pierre Rumo (EàG), M^{me} Sophie Scheller (EàG), M. Tobias Schnebli (EàG), M. Gilbert Schreyer (UDC), M. Pascal Spuhler (MCG), M^{me} Virginie Studemann (S), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M^{me} Catherine Thobellem (Ve), M^{me} Julide Turgut Bandelier (Ve), M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S), M^{me} Delphine Wuest (Ve).

Ont voté non (22):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (HP), M^{me} Marie Barbey (DC), M. Gary Bennaïm (LR), M. Simon Brandt (LR), M^{me} Natacha Buffet (LR), M. Rémy Burri (LR), M^{me} Anne Carron-Cescato (DC), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M^{me} Linda de Coulon (LR), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Guy Dossan (LR), M. Adrien Genecand (LR), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M. Jean-Charles Lathion (DC), M^{me} Estelle Marchon (HP), M^{me} Patricia Richard (LR), M. Lionel Ricou (DC), M^{me} Helena Rigotti (LR), M^{me} Michèle Rouillet (LR), M^{me} Alexandra Rys (DC), M. Vincent Schaller (LR), M. Vincent Subilia (LR).

Proposition: PLQ entre la promenade des Crêts et l'avenue de Trembley

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (5):

M. Sylvain Clavel (HP), M^{me} Sandra Golay (HP), M^{me} Maria Pérez (EàG), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Alexandre Wisard (Ve).

Présidence:

M. Olivier Baud (EàG), président, n'a pas voté.

7. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 30 juillet 2014, sur demande du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE), en vue de l'approbation du projet de plan localisé de quartier (PLQ) N° 29 817-204, qui prévoit la construction d'un bâtiment de logements sur deux parcelles situées au nord-ouest par la promenade des Crêts, et au sud-ouest de l'avenue Trembley, feuille 62 du cadastre de la ville de Genève (PR-1088 A)¹.

Rapport de M^{me} Maria Vittoria Romano.

La proposition a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement par le Conseil municipal lors de la séance du 16 septembre 2014. Sous les présidences de M^{mes} Marie Barbey et Patricia Richard, la commission s'est réunie le 30 septembre et le 14 octobre 2014. Les notes de séance ont été prises par MM. Jorge Gajardo Muñoz et Christophe Vuilleumier, que la rapporteuse remercie pour l'excellente qualité de leur travail.

Séance du 30 septembre 2014

Audition de M^{me} Catherine Eymin, architecte au Service municipal d'urbanisme, et de M. Vincent Scattolin, chef de service à l'Office cantonal d'urbanisme (Département cantonal de l'aménagement, du logement et de l'énergie – DALE)

M. Scattolin rappelle que le plan localisé de quartier (PLQ) 29 817 fait suite à un concours organisé par la Fondation Terra et Casa en vue de construire un immeuble de logements en forme de L. La modification du statut de la parcelle,

¹ Proposition, 877.

passant de la zone villas à la zone de développement 3, a été votée par le Grand Conseil en décembre 2013. La commission de l'aménagement et de l'environnement (CAE) a été saisie précédemment de cet objet en 2008.

M. Scattolin fait observer que la Direction générale de la nature et du paysage a fait indiquer dans le PLQ que le projet s'inscrit dans une structure paysagère à préserver, c'est pourquoi il est prévu de renforcer la haie déjà existante le long de l'avenue Trembley. Le projet offre une densité supérieure dans le cadre de l'indice de densité modérée (0,8 à 1), conformément à la planification cantonale 2030.

Le secteur est bien desservi par les transports en commun. Le futur bâtiment aura neuf niveaux reposant sur deux rez, le premier épousant la pente naturelle du site. Sur une surface de 10 340 m², une centaine d'appartements sont prévus, dont 15% de logements d'utilité publique (LUP), 15% de logements en régime d'habitation mixte (HM), et 70% de logements libres ou en propriété par étage (PPE). Au sous-sol, on trouvera 113 places de parc automobile, dont 103 pour les habitants, et 103 places pour vélos. Au sujet du gabarit du futur immeuble, M. Scattolin confirme que, à 30 m de hauteur, il dépasse le maximum de 27 m admis par la loi sur les constructions et les installations diverses (LCI), mais le PLQ admet des dérogations si les distances avec les propriétés attenantes sont respectées, ce qui est le cas ici; enfin, les observants souhaitaient que la convention avec la Ville de Genève réglant la liaison piétonne entre la promenade des Crêts et la future servitude de passage à inscrire dans la registre foncier soit jointe au PLQ.

A proximité du futur immeuble, la villa Boccard a fait l'objet d'une mesure de classement en mai 2012; son environnement immédiat est lui-même frappé d'une mesure de protection. Ce bâtiment restera dévolu au logement. Le futur immeuble devra avoir le moins d'impact possible sur le bâtiment classé.

M. Scattolin fait observer que le processus de mise au point de ce PLQ a été relativement long, en raison d'un grand nombre d'acteurs cantonaux qui devaient donner leur préavis. Le PLQ est bel bien conforme au plan directeur cantonal et au plan directeur communal, ainsi qu'à la loi de déclassement 10910; le classement de la villa a été contesté car sinon l'immeuble aurait pu prendre plus de place et être moins haut, mais il a été confirmé par le Canton, qui a également confié son affectation au logement.

M^{me} Eymin présente la liaison piétonne mentionnée ci-dessus, située entre la promenade des Crêts et la parcelle N° 2264, qui fait l'objet d'une convention mais qui ne sera pas inscrite au Registre foncier. La convention avec le Canton est jointe en annexe à la PR-1088. M^{me} Eymin explique que cette liaison souhaitée par la Ville servira uniquement au transit piétonnier diurne, et que son entretien sera entièrement à la charge des propriétaires de la parcelle. M^{me} Eymin rappelle également que le débat au Conseil municipal au sujet de la modification de zone avait permis d'élargir la réflexion sur les parcelles N°s 4915 à 4922 et d'initier un

Proposition: PLQ entre la promenade des Crêts et l'avenue de Trembley

PLQ sur les sites de villas situés à proximité. Le Conseil municipal a voté une résolution à ce sujet le 20 novembre 2013, et maintenant une enquête technique sur ce nouveau PLQ est sur le point de démarrer.

Une commissaire souhaiterait connaître la proportion des loyers libres et des PPE dans le projet immobilier de mise en œuvre du PLQ. M. Scattolin répond qu'il ignore cette donnée.

Un commissaire demande s'il y a un rapport en termes de droit à bâtir entre le PLQ 29 817 et celui qui est en préparation. M^{me} Eymin répond que les deux PLQ sont totalement indépendants l'un de l'autre. Le même commissaire demande si les dérogations à la LCI ouvrent la voie à des recours. M. Scattolin confirme que des oppositions et des recours sont possibles contre le PLQ, puis aussi contre l'autorisation de construire ultérieure. Il est toutefois d'avis que les dérogations accordées reposent sur des bases juridiques solides.

Une commissaire demande si la Commission de la biodiversité s'est prononcée au sujet de la conformité du PLQ par rapport à la loi sur la forêt. M. Scattolin et M^{me} Eymin confirment qu'il y a bien un petit triangle de forêt sur le site de l'établissement médico-social tout proche. Toutefois, aucune construction n'est prévue à cet endroit.

Une commissaire demande de combien de pièces se composent les logements prévus. M. Scattolin répond que l'Office du logement, qui veille au plan financier, veille à une proportion de 60% de logements de quatre pièces ou moins avec des locaux communs aux rez-de-chaussée.

Séance du 14 octobre 2014

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, et de M^{me} Marie Fauconnet Falotti, responsable de l'unité opérations foncières du département

M^{me} Fauconnet Falotti informe qu'il aura un amendement à la proposition PR-1088. Elle explique que, lors de l'examen du plan localisé de quartier (PLQ), il s'est avéré nécessaire de fixer une servitude. Elle rappelle que de nombreuses contraintes ont pesé sur ce PLQ, et elle mentionne qu'il a été souhaité de pousser au maximum le bâtiment vers la limite parcellaire. Elle précise qu'une servitude de distance et vue droite doit dès lors être octroyée à Terra et Casa (cette servitude implique une partie du terrain inconstructible puisque des fenêtres sont permises en vue droite) mais au même temps la Ville va profiter d'une servitude de passage à pied (accessible au public).

La Ville et Terra et Casa ont mandaté un architecte afin d'évaluer la valeur d'usage de cette servitude. Elle précise que c'est M. Necker qui a chiffré la valeur du mètre carré, à hauteur de 570 francs le mètre carré, et elle mentionne qu'il

aboutit au final à une somme de 750 000 francs (payés en une fois à la Ville) qui est le montant proposé pour la contrepartie de l'octroi de cette servitude de distance et vue. Elle observe que Terra et Casa a admis ce montant le jour même, raison pour laquelle un amendement est proposé. Pour rappel, la Ville n'est pas propriétaire des parcelles mais les porteurs de projet sont demandeurs d'une servitude sur la ville de Genève.

Une commissaire remarque que le projet de PLQ envisage un bâtiment de 95 appartements avec très peu d'appartements LUP, la majorité étant des PPE. Elle se demande s'il est possible de modifier ce pourcentage. M. Pagani rappelle que la loi prévoit 30% de LUP et il déclare que ce principe est appliqué également dans ce projet. Il rappelle que les projets de la Ville ont en principe toujours 50% de loyers sociaux. La commissaire observe que ce n'est pas le cas dans cet exemple. Elle observe que les informations diffèrent entre les pages 2 et 4 de la proposition. M. Pagani promet une réponse par écrit à cette question¹ mais rappelle que cette fondation a pour vocation de mettre des logements à disposition des fonctionnaires internationaux, notamment de gouvernements ayant peu de moyens.

Prises de position et votes

La présidente mentionne que la commission doit impérativement voter cet objet aujourd'hui vu qu'il y a un délai légal à respecter.

L'Union démocratique du centre déclare être prête à voter. Elle rappelle toutefois que la question portant sur la ventilation des types de logements n'a pas encore obtenu de réponse.

Le Parti libéral-radical estime que le magistrat devrait connaître la réponse à la question qui lui a été posée. Cela étant, il se demande si les commissaires souhaitent bloquer le projet de construction de logements pour cette question de clé de répartition.

Le Parti socialiste déclare qu'il s'agit de logements pour des internationaux qui n'ont que peu de moyens.

¹ «Concernant le PLQ cité en titre et la répartition des types de logement, il est mentionné dans la proposition PR-1088 la réalisation de 95 logements dont 15% de logements d'utilité publique, 15% de logements d'habitation mixte (HM) et 70% restant affecté à des logements à loyer libre ou en propriété par étage. Ceci est conforme à la base légale fixée par l'article 4A de la loi générale sur les zones de développement (LGZD).

Le représentant de la Fondation Terra et Casa que nous avons contacté ce jour nous confirme que la fondation:

- n'a pas pour objectif de réaliser l'entier des 70% en PPE;
 - a pour vocation de louer des logements aux personnels des OI, donc de conserver une part importante des 70% en location;
- et que:
- le Conseil de Fondation n'a pas encore arrêté de proportion concernant la part de PPE dans ces 70%;
 - cette proportion sera déterminée au moment la délivrance de l'autorisation de construire afin d'équilibrer le plan financier, étant donné que le projet a démarré en 2007.» (Courriel du 15 octobre 2014.)

Proposition: PLQ entre la promenade des Crêts et l'avenue de Trembley

Le groupe Ensemble à gauche observe que le dernier procès verbal indique en effet qu'une partie des logements est prévue en logements sociaux. Elle ajoute qu'il ne s'agit pas d'une raison pour refuser ce projet.

La présidente demande qui est prêt à voter dès à présent. Le vote immédiat est accepté par 11 oui (3 S, 1 EàG, 2 LR, 1 DC, 1 MCG, 2 Ve, 1 UDC) et 2 abstentions (UDC, EàG).

Le Mouvement citoyens genevois déclare que son groupe est en faveur de cette proposition. Le Parti socialiste déclare que son groupe suit la position du Mouvement citoyens genevois. Idem pour les Verts mais ils aimeraient que la rédaction des projets soit plus précise. Ensemble à gauche est en faveur de ce projet. Un commissaire de l'Union démocratique du centre s'abstiendra car il pense qu'il est nécessaire d'avoir l'entier du projet. Il ajoute qu'il votera en faveur de ce projet en séance plénière. Ensemble à gauche trouve regrettable que l'administration n'ait pas relevé cette différence entre les pages 2 et 4. Le Parti démocrate-chrétien et le Parti libéral-radical sont en faveur du projet.

La présidente passe au vote de la proposition PR-1088, qui est acceptée par 11 oui (3 S, 2 EàG, 2 LR, 1 DC, 2 Ve, 1 UDC) et 1 abstention (UDC).

La présidente passe au vote de la deuxième délibération (projet de délibération II nouveau), qui est acceptée par 11 oui (3 S, 2 EàG, 2 LR, 1 DC, 2 Ve, 1 UDC) et 1 abstention (UDC).

PROJET DE DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres k) et r), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la demande du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie;

vu les dispositions de la loi générale sur les zones de développement du 29 juin 1957;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article unique. – De donner un préavis favorable au projet de plan localisé de quartier N° 29 817-204, qui prévoit la construction d'un bâtiment de logements sur deux parcelles situées au nord-ouest de la promenade des Crêts, et au sud-ouest de l'avenue Trembley, feuille 62 du cadastre de la ville de Genève.

PROJET DE DÉLIBÉRATION II NOUVEAU

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre k), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'accord intervenu entre le Conseil administratif et la Fondation Terra et Casa en vue de la constitution d'une servitude de distance et vue droite grevant la parcelle N° 1750 de Genève, Petit-Saconnex, propriété privée de la Ville de Genève, sise promenade des Crêts, en faveur des parcelles N°s 2060 et 2061, mêmes commune et section, sises avenue Trembley 6A, propriété de la Fondation Terra et Casa, moyennant une contrepartie financière de 750 000 francs;

vu le plan de servitude de distance et vue droite établi par HCC, ingénieurs géomètres officiels, daté du 20 août 2014;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à constituer une servitude de distance et vue droite grevant la parcelle N° 1750 de Genève, Petit-Saconnex, propriété privée de la Ville de Genève, sise promenade des Crêts, en faveur des parcelles N°s 2060 et 2061, mêmes commune et section, sises avenue Trembley 6A, propriété de la Fondation Terra et Casa, moyennant une contrepartie financière de 750 000 francs.

Art. 2. – Le Conseil administratif est chargé de signer tous les actes authentiques relatifs à cette opération.

Art. 3. – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à constituer, modifier, radier, épurer toutes servitudes à charge et au profit des parcelles susmentionnées en vue de la réalisation du projet de construction.

Annexes:

- projet de plan localisé de quartier N° 29 817-204 (annexe de la PR-1088)
- accord entre la Fondation Terra et Casa et la Ville de Genève du 13 mai 2014 (annexe de la PR-1088)
- rapport d'expertise immobilière (2 septembre 2014) de M. Théodore Necker
- deux présentations Powerpoint

architecture

—

expertise

Rapport d'expertise immobilière

Mandants	Ville de Genève et Fondation Terra et Casa
Objet	immeubles 1750, 2060 et 2061 commune de Genève - Petit-Saconnex - avenue Trembley 6 et 6A
But	estimation de la valeur d'usage d'une <i>servitude de distance et vue droite</i>
Propriétaires	Ville de Genève et Fondation Terra et Casa, siège Genève



Carouge, le 2 septembre 2014 / TN/tn

Théodore Necker
architecte SIA diplômé EPFZ
expert immobilier (MAS)

rue Baylon 2bis
CH - 1227 CAROUGE
TVA CHE-106.557.075 TVA

téléphone +41 22 771 00 50
fax +41 22 771 00 91
e-mail: necker@iprolink.ch

Table des matières

1. But de l'expertise

2. Objet du mandat

3. Situation de l'objet

3.1 Situation

3.2 Plan cadastral

4. Estimation de la valeur

4.1 Méthodologie de détermination de l'incidence foncière

4.2 Montant de la servitude

5. Conclusion

1. But de l'expertise

En date du 19 août 2014, la Ville de Genève et la Fondation Terra et Casa ont donné conjointement mandat à Monsieur Théodore Necker, architecte SIA diplômé EPFZ, de procéder à l'estimation de la valeur d'une *servitude de distance et vue droite*, portant sur les parcelles 1750, 2060 et 2061, commune de Genève - Petit-Saconnex, sis à l'avenue Trembley 6 et 6A.

Il sera déterminé une valeur d'usage. En vue d'atteindre cet objectif, il sera utilisé une méthode basée sur la valeur de rendement dynamique pour l'estimation de cette valeur d'usage, à l'exclusion de tout autre.

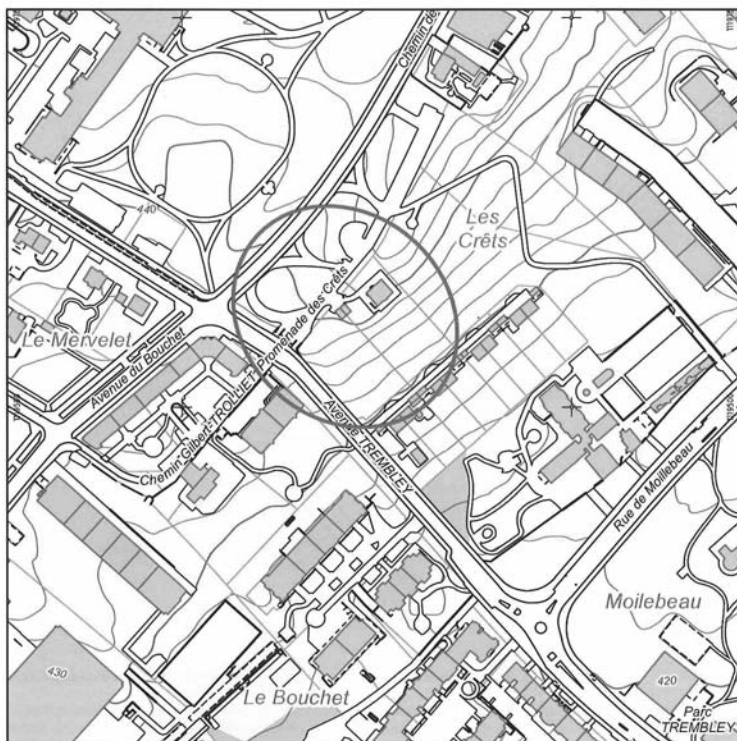
2. Objet du mandat

servitude	distance et vue droite
superficie	287 m ²
en charge	parcelle 1750
surface en plan	7707 m ²
propriétaire	Ville de Genève
en droit	parcelles 2060 - 2061
surface en plan	2655 + 2757 = 5412 m ²
propriétaire	Fondation Terra et Casa, siège Genève
adresse	avenue Trembley 6 et 6A
commune	Genève - Petit-Saconnex
Plan no	62

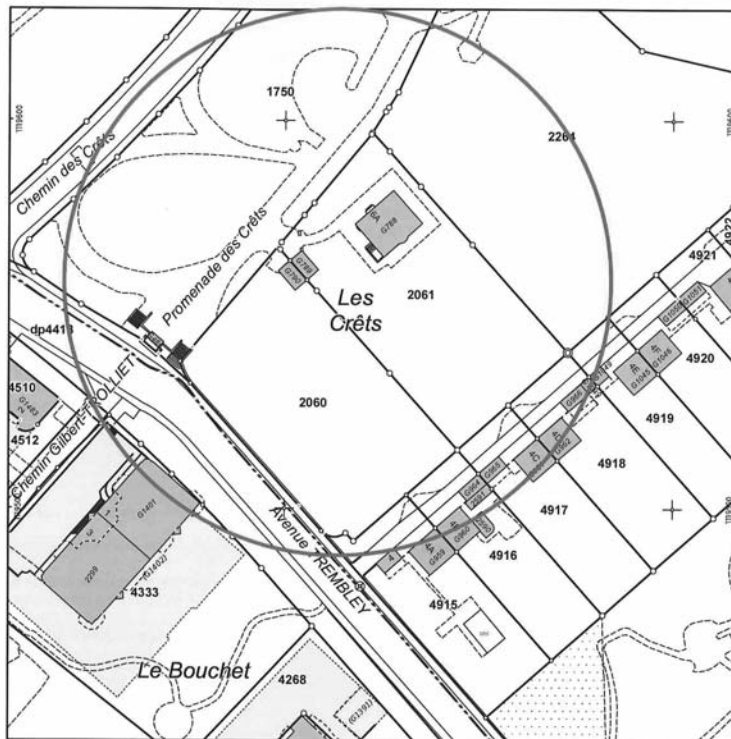
3 Situation de l'objet

3.1 Situation

parcelles 2060 et 2661 sur la commune de Genève - Petite-Saonnex
situation locale dans le quartier Les Crêts



3.4 Plan cadastral



Les deux parcelles 2060 et 2061 sont situées en zone de développement 3, zone primaire 5.

¹ Les 3 premières zones sont destinées aux grandes maisons affectées à l'habitation, au commerce et aux autres activités du secteur tertiaire. D'autres activités peuvent y être admises lorsqu'elles ne sont pas susceptibles de provoquer des nuisances ou des inconvénients graves pour le voisinage ou le public. En fonction de leur origine historique, la délimitation de ces zones s'établit comme suit :

a) ...

b) ...

c) la 3^e zone comprend les régions dont la transformation en quartiers urbains est fortement avancée.⁽¹³⁾

Les zones de développement sont régies, selon leur affectation, par la loi générale sur les zones de développement, du 29 juin 1957, et par la loi générale sur les zones de développement industriel ou d'activités mixtes, du 13 décembre 1984.

4. Estimation de la valeur d'usage

4.1 Méthodologie de détermination de l'incidence foncière

Afin de déterminer la valeur d'usage de cette *servitude de passage et vue droite*, a été recherchée l'incidence foncière par m² habitable du bâtiment projeté. Cette incidence a été obtenue à partir de l'estimation d'une valeur de rendement dynamique actuelle du bien-fonds, divisée par la surface habitable du bâtiment projeté, surface définie dans le plan localisé de quartier 29817.

Cette valeur de rendement dynamique résulte d'un calcul des cash flow pendant une période de douze années (2014 à 2025) avec la vente de l'immeuble la treizième année (2026). Pendant les années 2015 et 2016 se réalise le nouveau bâtiment et, pendant les années 2017 à 2025, la location des logements, de l'arcade et des places de parc pour les locataires permet d'obtenir des recettes. Sont soustraits le coût de construction du bâtiment, des travaux préparatoires et des aménagements extérieurs, ainsi que les charges courantes à hauteur de 15% des recettes et les réserves nécessaires aux travaux d'entretien. Le taux de vacance retenu de 1% permet de rafraîchir chaque logement tous les huit ans, lors d'un changement de locataire, en admettant une durée des travaux de un mois.

Le taux d'actualisation est de 3.4% pour les années 2014 à 2019 et de 4.2% de 2020 à 2026. Le taux de capitalisation pour la fixation du prix de vente en 2026 est également de 4.2%, en admettant que les loyers ne subissent pas d'augmentation pendant les dix premières années d'exploitation. Le montant de ces loyers est fixé par l'office du logement, comme les prix appliqués pour déterminer le coût de construction du bâtiment. Toutes ces données figurent dans le tableau des cash flow.

La deuxième opération consiste à déterminer le nombre de m² habitables supplémentaires qu'il est possible d'obtenir suite à l'adoption de la servitude et de multiplier ces m² habitables par l'incidence foncière.

4.2 Valeur d'usage

L'incidence foncière obtenue se monte à 570.- francs par m² habitable.

La surface supplémentaire par niveau réalisable grâce à l'adoption de la servitude est de 146.5 m², soit un total pour les 9 niveaux de 1'318.5 m².

La valeur d'usage de la servitude est, en conséquence, estimée à 750'000.- francs.

5. CONCLUSION

Au vu de ce qui précède et compte tenu des valeurs retenues dans le tableau des cash flow, nous proposons, comme valeur d'usage pour cette *servitude de distance et vue droite*, le montant de:

Frs 750'000.- (francs sept cent cinquante mille).

L'expert



Théodore NECKER
architecte SIA diplômé EPFZ
expert immobilier EPFL – CSEAL

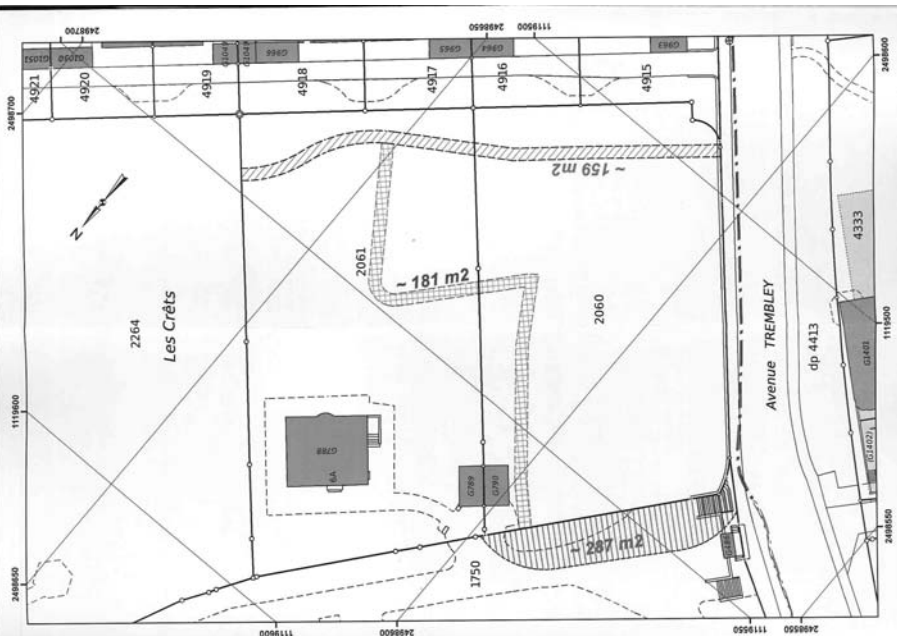
Proposition: PLQ entre la promenade des Crêts et l'avenue de Trembley

[illegible]

2630

SÉANCE DU 11 NOVEMBRE 2014 (soir)

Proposition: PLQ entre la promenade des Crêts et l'avenue de Trembley



PLAN DE SERVITUDE

Commune de Genève

Section Petit-Saonnex

Plan du registre foncier n° 62

Echelle: 1:500

A7 Distance et vue droite.
C1 Passage public à pied.

Fond cadastral voir: <http://www.cadastre.ch/pub/down/products/Legende-fr.pdf> Dossier établi sous forme numérique

AMENAGEMENT

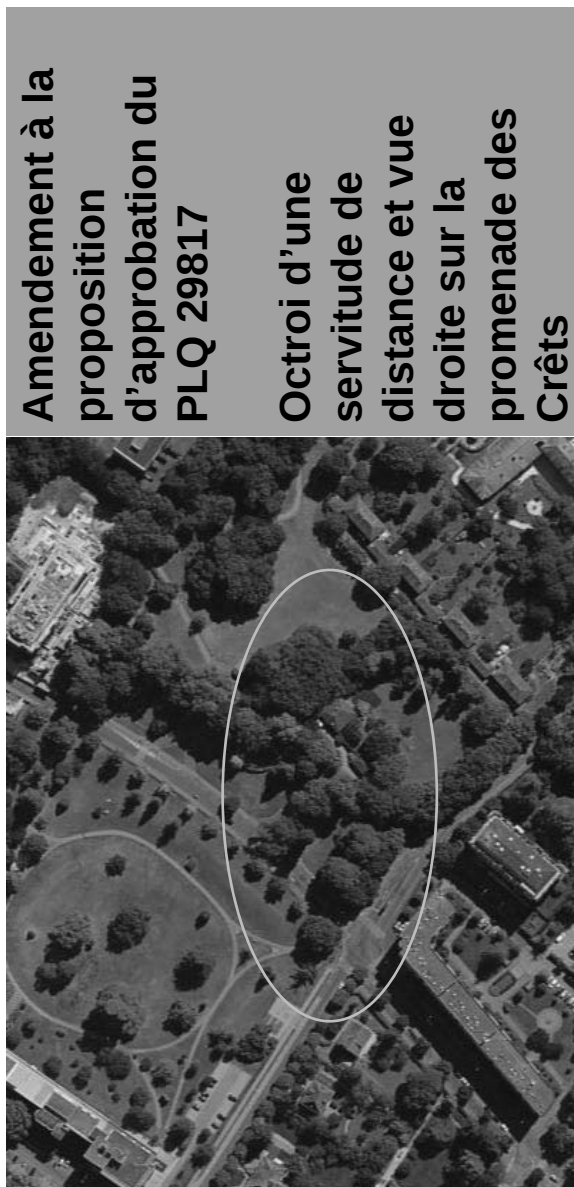
Demande n°:
Enregistrements Frs
Voir rapport annexé
Genève, le
Ph. W. Huber N. Chappuis Ph. Calame
Ingénieurs Géomètres du Canton de Genève
1205 Chêne-Bouvier
Tél. 022/86072000 Fax 022/86072045
E-mail: info@hucgeo.ch
Genève
Dossier n° 23.199



www.ville-geneve.ch

PLQ 29817 – octroi d'une servitude de distance et vue droite

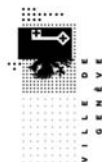
PR N° 1088



**Amendement à la
proposition
d'approbation du
PLQ 29817**

**Octroi d'une
servitude de
distance et vue
droite sur la
promenade des
Crêts**

COMMISSION DE L'AMENAGEMENT
Le 14 octobre 2014



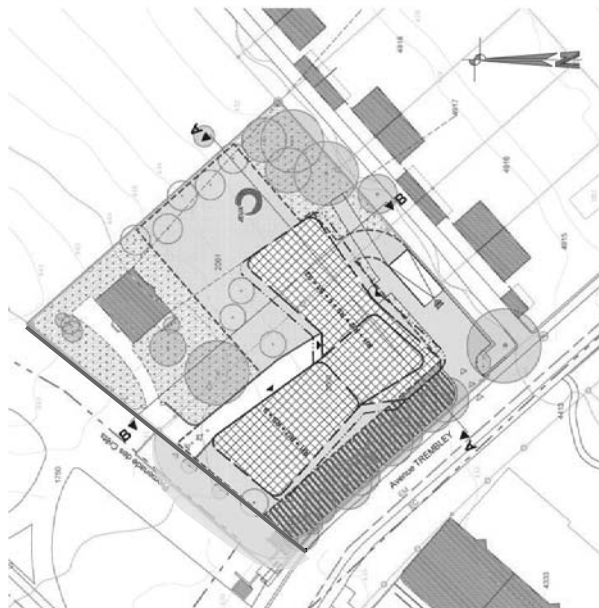
PRÉAMBULE

Le PLQ 29-817 vous est soumis pour approbation. Il vous a été présenté par le service d'urbanisme le 30.09.

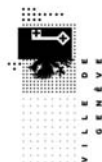
Sa mise en œuvre nécessitera l'octroi d'une servitude de distance et vue droite sur la parcelle 1750, propriété de la Ville de Genève et constituant la promenade des Crêts.

Ce point a récemment fait l'objet de discussion avec la Fondation Terra et Casa. Afin de ne pas surcharger le CM avec une autre proposition, il est vous est proposé de procéder à un amendement de la PR 1088.

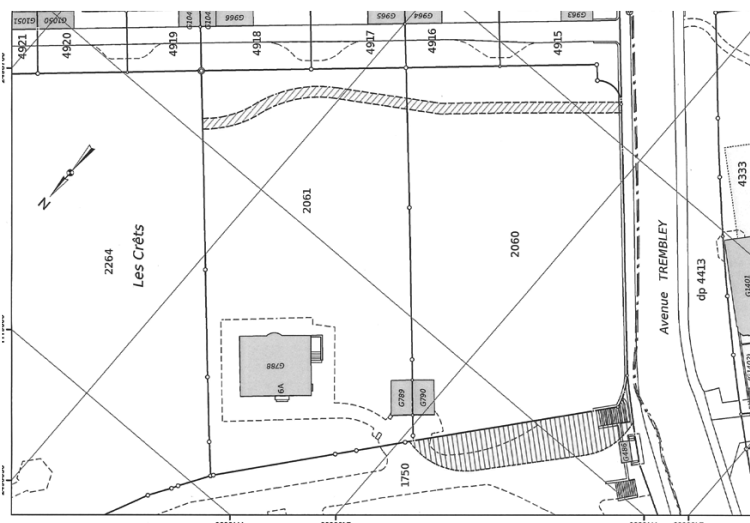
PLQ



Dans le cadre de la mise de l'élaboration du projet de PLQ de nombreuses contraintes (maintien de la villa, voisins notamment) ont du être intégrées pour permettre l'implantation du bâtiment et localiser les droits à bâtir issu des parcelles 2060 et 2061 (de Genève Petit-Saconnex).



OCTROI D'UNE SERVITUDE



Le bâtiment a été localisé à proximité de la limite parcellaire entre la 2060 propriété de la fondation Terra et Casa et de la 1750, propriété de la Ville de Genève et constituant la promenade des Crêts.

Ceci nécessite l'octroi d'une servitude de distance et vue droite.

Celle-ci sera inscrite dans le cadre de l'instruction de l'autorisation de construire.

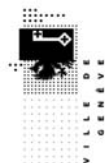
EXPERTISE

Afin d'évaluer la valeur de la servitude de distance et vue droite, une expertise a été confiée conjointement par la Ville de Genève et la Fondation Terra et Casa, à M. Necker, architecte.

Afin déterminer la valeur d'usage de cette servitude, l'expert a recherché l'incidence foncière par m² habitable du bâtiment projeté. Le montant par m² tient compte des valeurs admises par l'office du logement dans les plans financiers. La valeur retenue est de 570.-/m² habitable.

L'octroi de la servitude permet la réalisation de 1318 m² qui n'auraient pas pu être réalisés sans une reconfiguration du PLQ.

M. Necker a remis son rapport le 2 septembre 2014. Les deux parties ont admis le montant identifié soit : 750'000.-

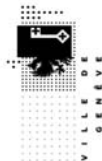


INTITULÉ COMPLÉTÉ

sur demande du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (.), en vue de l'approbation du projet de plan localisé . . . , qui prévoit la construction d'un bâtiment de logements sur deux parcelles situés au nord-ouest par la promenade des rêts, et au sud-ouest de l'avenue . enève

en vue de la constitution d'une . de enève, . , propriété privée de la ille de enève, sise promenade des rêts, en faveur des parcelles et , mêmes commune et section, sises avenue rembley , propriétés de la ondation erra et asa, selon le plan de servitude établi par , ingénieurs géomètres officiels daté du août . moyennant une contrepartie financière

DÉLIBÉRATION I : INCHANGÉE



vu l'article , alinéa , lettres k) et r), de la loi sur l'administration

vu la demande du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie;

vu les dispositions de la loi générale sur les zones de développement

décide:

- e donner un préavis favorable au projet de plan localisé
°, qui prévoit la construction d'un bâtiment
sur deux parcelles situées au nord-ouest de la promenade des rêts,
l'avenue rembley, feuille du cadastre de la ville de enève.

DÉLIBÉRATION II : NOUVELLE

vu l'article , al. , lettre k), de la loi sur l'administration

vu l'accord intervenu entre le conseil administratif et la .ondation erra et asa en vue de la constitution d'une
 la ille de .enève, . . . , propriété privée de
 avenue rembley , propriétés de la .ondation erra et asa, moyennant une contrepartie financière

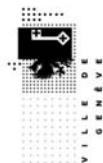
vu le plan de servitude de distance et vue droite établi par , ingénieurs géomètres officiels daté du . août .

décide

rticle premier.- e conseil municipal autorise le conseil administratif à
 promenade des rêts, en faveur des parcelles .et , mêmes commune et section, sises avenue rembley , propriétés de
 la .ondation erra et asa, selon le plan de servitude établi par , ingénieurs géomètres officiels du . août ,
 moyennant une contrepartie financière

rt.- e conseil administratif est chargé de signer tous les actes authentiques relatifs à cette opération

rt.- e conseil municipal autorise le conseil administratif à constituer, modifier, radier, épurer toutes servitudes à
 charge et au profit des parcelles susmentionnées en vue de la réalisation



VILLE de GENEVE

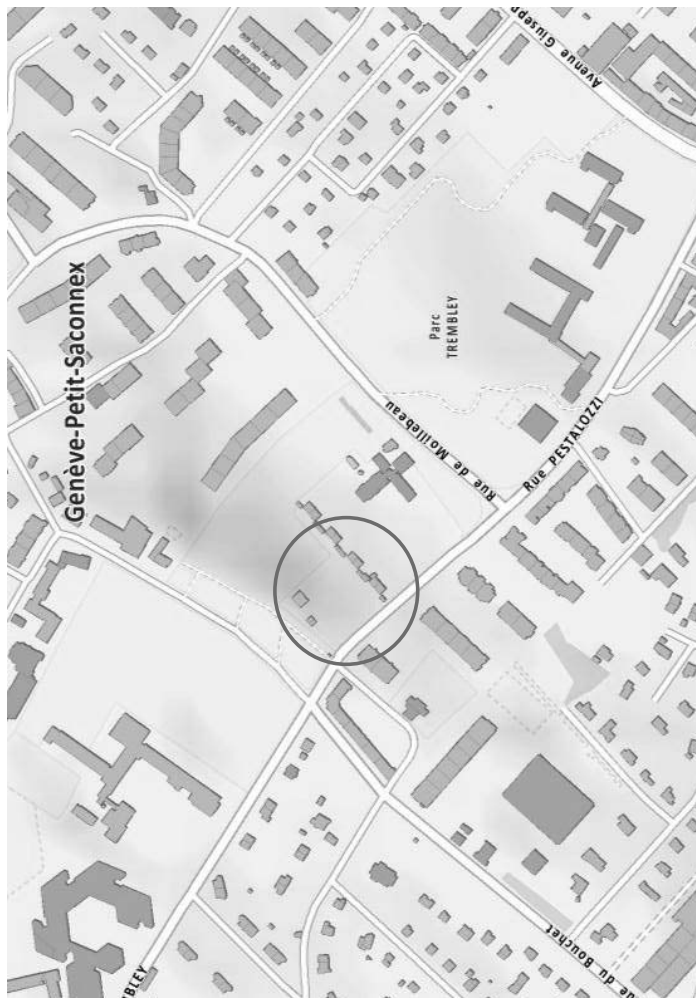
Avenue Trembley

**Projet de plan localisé de quartier
n° 29'817-204**

**Présentation à la Commission de l'aménagement
et de l'environnement du Conseil municipal**

30 septembre 2014

LOCALISATION DU PROJET



LOCALISATION DU PROJET



SÉANCE DU 11 NOVEMBRE 2014 (soir) 2641
Proposition: PLQ entre la promenade des Crêts et l'avenue de Trembley

REGIME DES ZONES



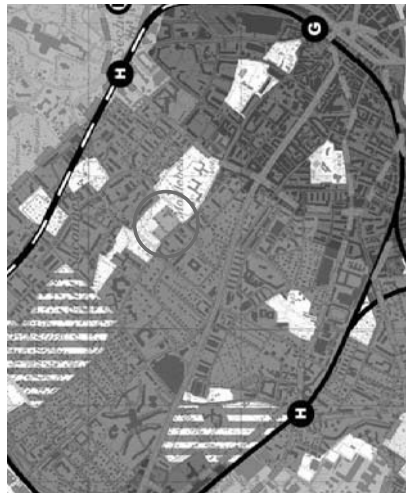
PLAN DIRECTEUR CANTONAL 2030



Densification différenciée de la couronne urbaine
 Parc et aire de délaissement / en projet

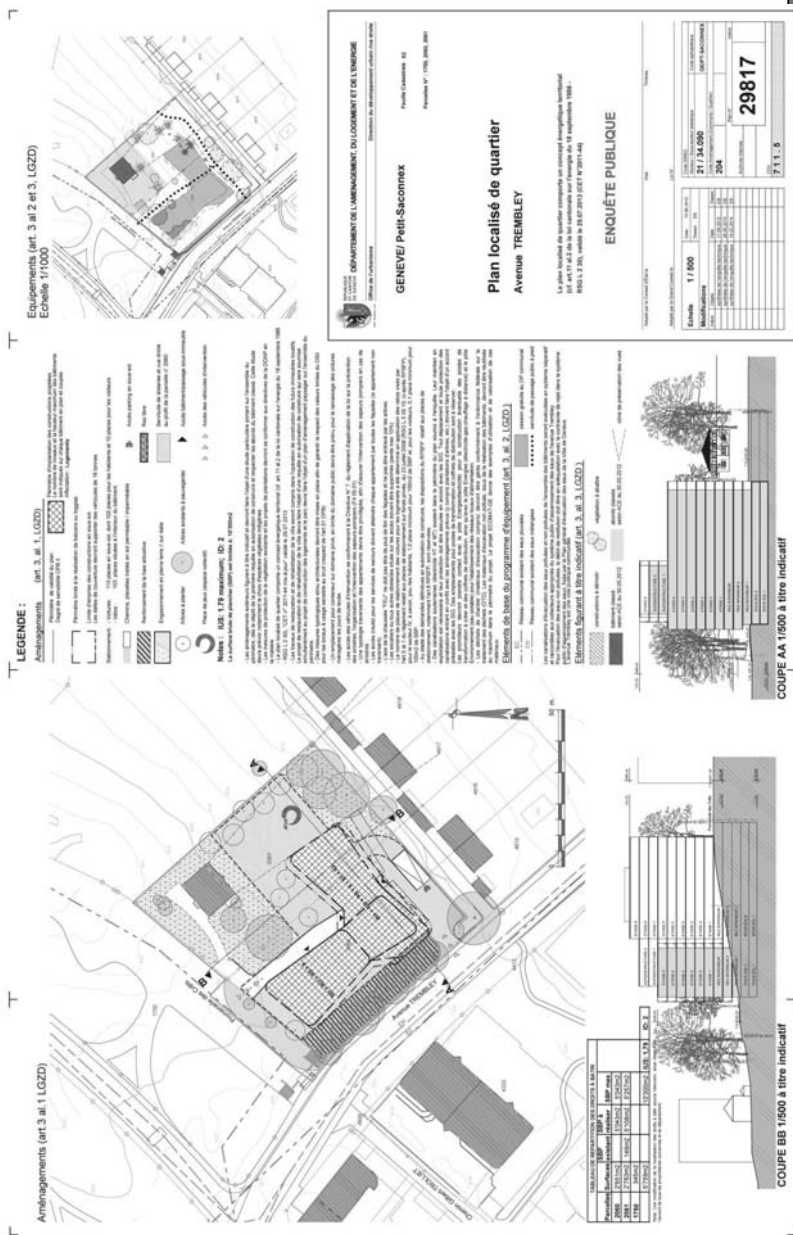
La zone de Trembley est indiquée en densification différenciée.

La pénétrante de verdure est représentée (parc).



Densité modérée :
 Noyaux suburbains : ID minimal = 0,8 à 1
 Villages ruraux : ID minimaux différenciés

Cela correspond à un indice minimal de densité 0,8 à 1,0



Le projet prévoit :

- Création de 10'300 m² de surface brute de plancher dédiée au logements.
- L'indice d'utilisation du sol est fixé à 1,8 et l'indice de densité à 2

- L'enquête publique s'est tenue du 1^{er} juillet au 1^{er} septembre 2014.
- Deux observations ont été reçues. Elles sont formulées par :
 - Avocats associés pour le compte de propriétaires riverains
 - L'association des habitants Petit-Saconnex / Genêts (AHPTSG)

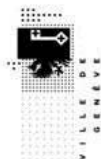
Synthèses des thèmes et des réponses aux observations formulées

- *Conformité aux documents de planification supérieure*
 - Le projet est conforme au plan directeur cantonal et au plan directeur communal
 - Le projet s'inscrit pleinement dans les objectifs de la loi 10910 votée par le Grand Conseil et créant une zone de développement 3.
- *Classement de la "villa Boccard" et future affectation*
 - Le bâtiment a fait l'objet d'un classement par arrêté du Conseil d'Etat le 30 mai 2012.
 - Le maintien de l'affectation est prévu dans le PLQ
- *Précisions sur les catégories de logements*
 - l'article 4A de la LGZD s'applique. Le PLQ permettra de réaliser 15 % de LUP et 15 % de HM.

- *Accès au parking et places de stationnement pour les vélos*
 - L'implantation de la rampe d'accès au parking a été modifiée pour permettre de conserver la structure paysagère qui borde l'avenue Trembley.
 - Le projet de PLQ respecte les dispositions prévues par le RFSFP pour les vélos.
 - Pas de places pour les deux roues motorisées prévues dans le PLQ mais le RFSFP ne le prévoit pas.
- *Respect des normes environnementales*
 - Lors de l'enquête technique, les services cantonaux, et notamment le SABRA, ont rendu des préavis favorables.
- *Non-respect des gabarits*
 - Le projet est issu d'un concours organisé par la Fondation Terra et Casa
 - Dans le cadre d'un PLQ, les gabarits peuvent déroger aux dispositions prévues dans la LCI.

- *Convention avec la ville de Genève*

→ Une convention a été conclue entre la Fondation Terra et Casa et la VG afin de garantir une liaison piétonne entre la promenade des Crêts et la future servitude de passage public à inscrire en réalisation du PLQ.

VILLE DE
GENÈVE

ENJEUX POUR LA VILLE



Concours d'architecture – mars 2009



LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres k) et r), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu les nouvelles dispositions de la loi pour la construction de logements d'utilité publique du 24 mai 2007,

vu la demande du Département des constructions et des technologies de l'information;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

sans opposition, soit par 52 oui et 1 abstention

Article premier. – De donner un préavis favorable au projet de loi modifiant les limites de développement 3, d'une zone de développement 3 affectée à de l'équipement public et d'une zone des bois et forêts à l'avenue Trembley.

Art. 2. – De charger le Conseil administratif d'initier une procédure de modification portant sur les parcelles 4915 à 4922.

Arrêté CM – 2 novembre 2011

La réalisation du concours nécessite un changement de zone.

Le CM demande lors de la délibération de la MZ:

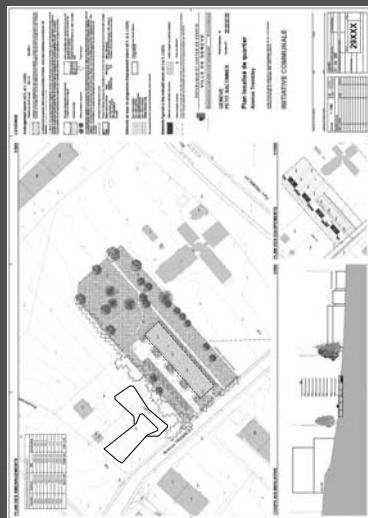
- D'initier une procédure de modification des limites de zones plus large.
- D'initier un projet de PLQ portant sur les parcelles 4915 à 4922

• MZ 29'763

Adoptée par le
grand Conseil
le 16 novembre 2012



- Logique d'urbanisation du secteur : concentrer les constructions le long de l'avenue Trembley



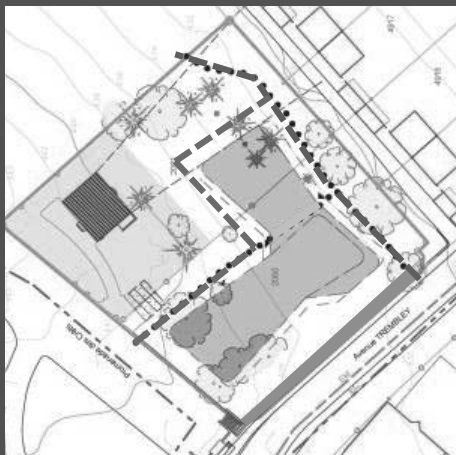
PLQ Trembley
 d'initiative communale



Plan directeur communal

(Chapitre 2.3.d)
 Renforcer les continuités (pénétrante de verdure et grands réseaux) à l'échelle de l'agglomération et à l'échelle locale

ENJEUX POUR LA VILLE



- Répondre aux priorités du Plan Directeur Communal 2020

- Priorité 2 Une ville habitée : construire des logements
- Priorité 3 Une Ville solidaire : des loyers bon marché

Environ 95 logements

- dont 15% de LUP
- dont 15% de HM
- et le reste en loyer libre ou en PPE,
- conformément à la LGZD

- Renforcer le maillage de mobilité douce

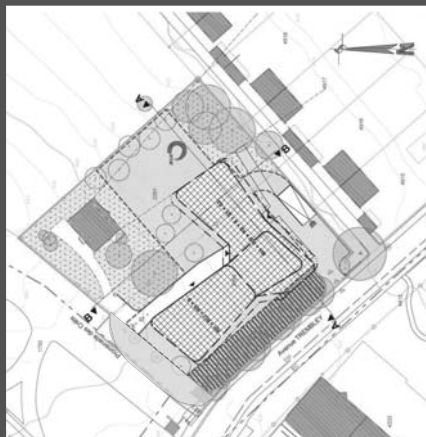
Convention signée le 3 juin 2014 afin de garantir une liaison piétonne entre la promenade des crêts et la servitude de passage public.

- Permettre l'agrandissement du trottoir

Cession gratuite au domaine public communal

ENJEUX POUR LA VILLE

- Servitude de distance et vue droite



La réalisation de l'immeuble prévu par le PLQ nécessite l'inscription d'une servitude de distance et vue droite sur la parcelle 1750, propriété de la Ville De Genève, constituant la promenade des Crêts.

→ En cours de négociation

→ Projet d'amendement à la PR du PLQ, présenté le 14 octobre prochain



PROJET DE RESOLUTION proposé dans la PR-1088 pour le PLQ 29'817

LE CONSEIL MUNICIPAL

vu l'article 30, alinéa 1, lettres k) et r), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la demande du Département du Territoire;

vu les dispositions de la loi générale sur les zones de développement du 29 juin 1957 ;
sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – De donner un préavis favorable au projet de plan localisé de quartier N° 29'817- 204, qui prévoit la construction d'un bâtiment de logements sur deux parcelles situées au nord-ouest par la promenade des Crêts, et au sud-ouest de l'avenue Trembley, feuille 62 du cadastre de la ville de Genève.

Proposition: PLQ entre la promenade des Crêts et l'avenue de Trembley

M^{me} Maria Vittoria Romano, rapporteuse (S). Ces deux parcelles appartiennent à la Fondation Terra et Casa et sont passées de la zone villas en zone de développement 3, en décembre 2013, suite à un vote du Grand Conseil, après plusieurs années de tribulations. C'est de nouveau un projet qui dure... La proposition a été acceptée à la quasi-unanimité de la commission de l'aménagement et de l'environnement, avec l'abstention d'un membre de l'Union démocratique du centre qui disait qu'il l'accepterait en plénière s'il obtenait une réponse qui n'était pas donnée au moment du vote.

Les enjeux de l'objet sont les suivants. Le gabarit est plus élevé que ce qu'admet la loi sur les constructions et installations diverses; il dépasse les 27 mètres. La dérogation a été obtenue parce que les distances avec les propriétés attenantes sont quand même respectées. Il y a une villa, la villa Boccard, qui a fait l'objet d'une mesure de classement en 2012, raison pour laquelle le gabarit est à 30 mètres et que le bâtiment n'a pas pu être étendu. La villa restera protégée et il y aura aussi du logement.

Une convention avec la Ville de Genève règle la liaison piétonne entre la promenade des Crêts et l'avenue de Trembley. La future servitude du passage sera inscrite au Registre foncier. Il est important de dire que l'entretien du chemin sera pris en charge par la Fondation Terra et Casa.

En commission, une discussion a porté sur le ratio de logements: la proposition prévoit 30% de logements et le reste en propriété par étage (PPE). Vous avez peut-être vu la réponse de la fondation, donnée suite à la question des services de M. Pagani: elle n'a pas encore décidé de ses projets, mais elle a affirmé ne pas souhaiter consacrer ces 70% à la PPE exclusivement. Une grande partie sera louée à du personnel des organisations internationales. Si l'on pense souvent que ces personnes ont de gros moyens, ce n'est pas le cas de toutes et certaines ont besoin de logements à prix plus modérés.

L'amendement, qui a été quasiment approuvé à l'unanimité, hormis l'abstention d'un membre de l'Union démocratique du centre, demande la constitution d'une servitude de distance et vue droite pour la Fondation Terra et Casa. Cela rapportera de l'argent à la Ville de Genève, puisque la fondation paiera 750 000 francs à la Ville pour obtenir cette servitude.

Enfin, on a parlé tout à l'heure de l'importance considérable de la Genève internationale pour notre canton, de ses retombées économiques et de l'image de Genève dans le monde. Je crois qu'on peut accepter sans gros problème cette proposition. En tout cas, le Parti socialiste approuvera l'amendement et la proposition.

Proposition: PLQ entre la promenade des Crêts et l'avenue de Trembley

Le président. Merci, Madame Romano. J'ouvre maintenant le premier débat et je donne la parole à celles et ceux qui la demandent. Je la passe immédiatement à M. le conseiller municipal Laurent Leisi.

M. Laurent Leisi (MCG). C'était pour demander le vote nominal tout à l'heure.

Le président. C'était pour le point précédent? Merci, Monsieur Leisi. Je donne la parole à M^{me} la conseillère municipale Brigitte Studer.

Premier débat

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Merci, Monsieur le président. Ensemble à gauche soutient cette proposition de plan localisé de quartier (PLQ), dont plusieurs aspects nous paraissent positifs. Il permettra de réaliser 95 logements, dans une région très bien desservie par les transports publics. En zone de développement 3, il permet aussi une certaine densification, mais qui reste dans des proportions tout à fait intéressantes. Nous avons aussi apprécié son intégration dans l'environnement du lieu, avec le maintien de la villa – un bâtiment en voie de classement – et de la zone de végétation. Nous saluons également le passage d'un chemin piéton qui assure toute la circulation piétonne à travers cette région, de haut en bas.

Nous avons certains regrets, comme le fait que le gabarit ne soit pas respecté, même si cela reste dans des proportions admises: nous regrettons par principe qu'il faille augmenter la hauteur par des exceptions. Nous déplorons aussi, même si cela est conforme à la loi, que ce projet de 95 logements ne compte que 15% de logements d'utilité publique (LUP), 15% d'habitation mixte (HM) et 70% de logements qui puissent être affectés au logement à loyer libre ou à la PPE. Nous avions une assurance que la Fondation Terra et Casa prévoie plutôt des logements locatifs pour des fonctionnaires internationaux à revenus limités; cependant, par principe, nous regrettons que, alors qu'il est possible de construire des logements, pour une fois, on ne réponde pas davantage aux besoins prépondérants de la population.

Toutefois, dans l'ensemble, notre groupe soutiendra cette proposition.

M^{me} Patricia Richard (LR). Comme il a déjà été dit, cette proposition a été acceptée à la quasi-unanimité de la commission de l'aménagement et de l'environnement, car elle répond à ce qui figure dans tous nos programmes: davantage de logements pour les Genevois, entre autres. Une fondation, une partie en

LUP, une partie en PPE, une partie en location à bas loyer... Pour nous, cela ne pose aucun problème. Le gabarit n'en pose aucun non plus, puisque les deux immeubles d'en face sont déjà au même gabarit que celui qui est proposé. C'est un endroit magnifique, facilement accessible, avec des arbres splendides qui ne seront pas touchés. Pour une fois, la Ville encaissera même un petit bonus pour la parcelle supplémentaire qui sera mise en droit de superficie. Pour nous, rien à dire; tout est bon, pour une fois. Bravo, Monsieur le magistrat!

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Il est réjouissant d'avoir 95 logements de plus. Ce qui est encore plus réjouissant, c'est que nous avons donné les conditions-cadres pour que ce projet se développe très rapidement: il a mis moins de cinq ans. Vous avez été nantis d'un déclassement de zone, que nous avons mis en œuvre rapidement et je vous en remercie. Aujourd'hui, nous avons un PLQ à adopter et, demain, les autorisations de construire pourront démarrer. M. Genecand me prend chaque fois à partie, en disant que nous ne favorisons rien; je relève que nous avons ici 95 logements et que M. Genecand discute dans les coins. Plus tard, il viendra nous reprocher que les conditions-cadres que la municipalité offre ne sont pas celles que nous prétendons.

Cela étant dit, j'aimerais relever un point. Les 700 000 francs, environ, qui nous seront donnés – enfin... payés – pour cette servitude de distance et vue droite comportent un désavantage. Nous ne recevons pas cet argent du Saint-Esprit; nous le recevons parce que nous empêcherons des constructions, nous devrons nous imposer de ne plus construire en fonction de la servitude de distance et vue droite. Il est donc bien normal que nous demandions une rétribution pour cette perte de surface constructive que la Ville de Genève possède aujourd'hui.

Je me réjouis une fois de plus: nous avons, vous avez quasiment un PLQ adopté chaque mois. On y va à coups de 100 logements par mois, qui sont des potentialités importantes pour les promoteurs, mais aussi pour les coopératives, et encore pour la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS). Ce sont des moteurs que nous avons mis en route pour favoriser la création de 4000 logements de plus jusqu'en 2020 sur notre territoire. C'est l'objectif du plan directeur communal Genève 2020.

J'aimerais encore redire une chose sur les PPE. Comme vous, Madame la conseillère municipale Brigitte Studer, je suis atterré que la loi permette aujourd'hui à un promoteur, qui pourrait s'en passer, de faire 70% de PPE et 30% de logements locatifs. Cette situation est aberrante, toujours est-il que les explications que la Fondation Terra et Casa vous a fournies me paraissent de bonne foi et frappées au coin du bon sens. Ils ont toujours fait du logement locatif et il n'y a pas de raison qu'ils n'en réalisent pas. Les prix qui vous ont été annoncés

Proposition: PLQ entre la promenade des Crêts et l'avenue de Trembley

sont corrects du point de vue de l'offre, destinée, je le rappelle, à l'accueil de membres permanents ou de passage – de toute façon, ils sont là pour quatre ans – des organisations internationales. En conséquence de quoi, je vous remercie d'adopter ce PLQ.

M. Adrien Genecand (LR). Puisque M. Pagani m'interpelle, je me permets d'abord de relever que son propre groupe, il y a quelques instants, tenait un discours assez intéressant à l'égard des organisations internationales. Au point suivant, quand une fondation qui leur est dédiée met des logements à disposition des employés des organisations internationales, alors, là, tout d'un coup, c'est exceptionnel et c'est la Ville qui construit...

Monsieur Pagani, je vous rappelle la chose suivante. Vous nous devez une réponse pour demain midi sur le nombre exact de logements que la Ville a construits directement ou par la FVGLS. A priori, je crois que vous avez ces chiffres, mais qu'ils sont désastreux pour vous et que, si on les diminue de tous les logements que vous avez bloqués, vous aurez sûrement un bilan négatif. Ce sera compliqué d'expliquer que, en huit ans passés à ce siège, vous avez réussi à détruire du logement, alors que vous aviez prévu d'en construire dans votre programme, dans deux élections successives. J'attends toujours ces chiffres. Vous avez tenté de les lire; manifestement, ils ne vous plaisaient pas. Alors est-ce que vous pensez que vous les aurez corrigés selon votre bon vouloir pour demain midi?

Deuxième débat

Mis aux voix, l'article unique de la délibération I est accepté à l'unanimité (71 oui).

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres k) et r), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la demande du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie;

Proposition: PLQ entre la promenade des Crêts et l'avenue de Trembley

vu les dispositions de la loi générale sur les zones de développement du 29 juin 1957;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article unique. – De donner un préavis favorable au projet de plan localisé de quartier N° 29 817-204, qui prévoit la construction d'un bâtiment de logements sur deux parcelles situées au nord-ouest de la promenade des Crêts, et au sud-ouest de l'avenue Trembley, feuille 62 du cadastre de la ville de Genève.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération II est acceptée à l'unanimité (72 oui).

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre k), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'accord intervenu entre le Conseil administratif et la Fondation Terra et Casa en vue de la constitution d'une servitude de distance et vue droite grevant la parcelle N° 1750 de Genève, Petit-Saconnex, propriété privée de la Ville de Genève, sise promenade des Crêts, en faveur des parcelles N°s 2060 et 2061, mêmes commune et section, sises avenue Trembley 6A, propriété de la Fondation Terra et Casa, moyennant une contrepartie financière de 750 000 francs;

vu le plan de servitude de distance et vue droite établi par HCC, ingénieurs géomètres officiels, daté du 20 août 2014;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à constituer une servitude de distance et vue droite grevant la parcelle N° 1750 de Genève, Petit-Saconnex, propriété privée de la Ville de Genève, sise promenade des Crêts, en faveur des parcelles N°s 2060 et 2061, mêmes commune et section,

sises avenue Trembley 6A, propriété de la Fondation Terra et Casa, moyennant une contrepartie financière de 750 000 francs.

Art. 2. – Le Conseil administratif est chargé de signer tous les actes authentiques relatifs à cette opération.

Art. 3. – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à constituer, modifier, radier, épurer toutes servitudes à charge et au profit des parcelles susmentionnées en vue de la réalisation du projet de construction.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, les délibérations deviennent définitives.

8. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 27 août 2014 en vue du bouclage du crédit d'investissement d'un montant de 3 627 000 francs destiné au renouvellement et à l'acquisition de 52 véhicules, machines et engins spécifiques de l'administration municipale (tranche 2007/2008) (PR-659) et de l'ouverture d'un crédit complémentaire d'un montant de 97 796,06 francs (PR-1095 A)¹.

Rapport de M^{me} Martine Sumi.

Cette proposition a été renvoyée à la commission des finances lors de la séance plénière du Conseil municipal du 16 septembre 2014. La commission, sous la présidence, de M. Pierre Gauthier, a étudié cette proposition lors de sa séance du 1^{er} octobre 2014. La rapporteuse remercie M. Marc Morel pour ses notes de séance, toujours excellentes.

Rappel de la proposition

Cette proposition présente le décompte final du crédit d'investissement PR-659 dont la gestion incombe au Service logistique et manifestations du département de l'environnement urbain et la sécurité, la cellule administrative de la commission de gestion des véhicules (COGEVE) lui étant rattachée.

¹ Proposition, 991.

Séance du 1^{er} octobre 2014

Audition de M^{me} S. Irminger, directrice du département de l'environnement urbain et de la sécurité

Cette demande de crédit complémentaire illustre un problème récurrent lié au décalage temporel entre le vote d'un crédit d'acquisition d'un véhicule ou engin de travail, d'une part, et l'expression du besoin, d'autre part. Parfois, les demandes votées ne correspondent plus à la réalité des besoins.

En l'occurrence, le problème se pose pour le Service des espaces verts (SEVE). Au moment de l'élaboration du crédit d'investissement PR-659, un broyeur à bois pour les petits branchages avait été demandé. Cependant, une étude a démontré que le bois était mieux valorisé si le broyeur était doté d'une plus grande capacité pour produire des pellets, des palettes et des copeaux. Le bois est recyclé et profite notamment au Service de l'énergie et au Service des écoles et institutions pour l'enfance. Le SEVE est venu devant la COGEVE en vue de l'acquisition d'un broyeur avec une plus grande capacité en lieu et place du tracteur Steyr 4120 Profi et de la remorque Stepa. L'objectif consistait à ne plus externaliser la confection des pellets, palettes et copeaux, mais à s'en occuper soi-même, ce qui est une bonne opération. La vente du broyeur moins puissant a rapporté la somme de 110 000 francs. Partant, le dépassement à hauteur de 97 000 francs est largement compensé par cette recette qui apparaîtra au moment du bouclage des comptes.

L'ancien matériel du SEVE est passé du patrimoine administratif au patrimoine financier puisque celui-ci a été valorisé par une revente. En réalité, il y a ainsi un non dépensé de 12 000 francs sur le crédit initialement voté. De plus, dans le patrimoine administratif, le matériel du SEVE était comptabilisé à 47 000 francs. Revendu pour 110 000 francs, il en découle une plus-value de 62 000 francs. *In fine*, c'est donc une bonne affaire tant sous l'angle écologique que financier.

Vote

La proposition PR-1095 est acceptée à l'unanimité des membres présent-e-s. *(Voir ci-après le texte de la délibération adoptée sans modification.)*

M^{me} Martine Sumi, rapporteuse (S). Cette proposition présente le décompte final du crédit d'investissement de la proposition PR-659 de 3,6 millions de francs, destiné au renouvellement et à l'acquisition de 52 véhicules, machines et engins spécifiques, et demande l'ouverture d'un crédit complémentaire d'un montant d'une petite centaine de milliers de francs. La gestion en incombe au Service logistique et manifestations du département de l'environnement urbain

et de la sécurité, soit la cellule administrative de la commission de gestion des véhicules de la Ville de Genève, dénommée la COGEVE, qui lui est rattachée.

Cette demande de crédit complémentaire illustre un problème récurrent lié au décalage temporel entre le vote d'un crédit d'acquisition d'un véhicule ou engin de travail, d'une part, et l'expression du besoin concret, d'autre part. Parfois, les demandes votées ne correspondent plus à la réalité des besoins. C'est ce qui arrive concrètement pour cet objet. Pour le Service des espaces verts (SEVE), un broyeur à bois pour les petits branchages avait été demandé à l'époque. Puis, une étude avait démontré que la récupération du bois était bien mieux valorisée si le broyeur était doté d'une plus grande capacité pour produire des pellets, des palettes et des copeaux. C'est donc un broyeur avec une plus grande capacité qui a finalement été acquis.

L'objectif consistait à ne plus externaliser ce travail, mais à s'en occuper soi-même. La vente du broyeur moins puissant ayant par ailleurs rapporté la somme de 110 000 francs, le dépassement est largement compensé par cette recette, qui apparaîtra au bouclage des comptes. En effet, l'ancien matériel du SEVE étant passé du patrimoine administratif au patrimoine financier, il a été valorisé par une revente. Il y a ainsi un non-dépensé de l'ordre de 12 000 francs sur le crédit initialement voté. De plus, dans le patrimoine administratif, comme le matériel du SEVE était comptabilisé pour 47 000 francs et qu'il a été revendu pour 110 000 francs, il en découle une plus-value de 62 000 francs. *In fine*, c'est donc une bonne affaire, tant sous l'angle écologique que financier. A l'unanimité, la commission des finances vous demande d'accepter cet objet.

Premier débat

M^{me} Vera Figurek (EaG). La rapporteuse M^{me} Sumi l'a dit: nous avons accepté cette proposition à l'unanimité en commission. Il s'agit d'un bouclage de compte; que nous l'acceptions ou non, cela ne changera rien. Mais, Monsieur Barazzone, notre groupe Ensemble à gauche est vraiment tout à fait satisfait de cette politique qui a l'air nouvelle dans votre département. Elle consiste – on le lit à la page 2 du rapport – à ne plus externaliser. Là, il s'agit de la confection de copeaux. On s'aperçoit même que c'est économiquement rentable! C'est pourquoi les partis de droite et du centre-droit ont accepté ce bouclage de compte.

Alors, notre groupe Ensemble à gauche se réjouit de voir, en Ville de Genève, qu'un magistrat du rang démocrate-chrétien prône la non-externalisation et reconnaît, lors de son audition en commission – c'est ce qui a été rapporté; pour ma part, je n'étais pas présente –, qu'il peut être rentable d'internaliser, c'est-à-dire d'engager du personnel pour effectuer certaines tâches municipales. Ce n'est pas rien. Pour nous, c'est un grand événement, ce soir, et nous espérons

que M. Barazzone aura encore des surprises pour le budget 2015 par l'entremise de son groupe, qui reviendra – qui sait? – sur ses précédentes décisions. Nous nous réjouissons de cette nouvelle politique de la droite en Ville de Genève, qui consiste à internaliser certaines tâches, et espérons que cela devienne la règle.

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Je ferai très court en vous remerciant, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, d'avoir accepté cette proposition à l'unanimité en commission et en remerciant M^{me} Figurek d'avoir appelé à voter pour les magistrats de l'Entente aux prochaines élections. (*Rires.*) Je vous remercie infiniment pour ce petit clin d'œil en soirée; j'espère que cela ne vous empêchera pas de soutenir cette proposition. Je vous remercie infiniment pour vos vœux...

Deuxième débat

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération est acceptée à l'unanimité (71 oui).

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Le crédit de 3 432 000 francs destiné à l'acquisition et au renouvellement de certains véhicules légers et engins spécifiques de l'administration municipale (véhicules de type A et C) est bouclé.

Art. 2. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit complémentaire au crédit mentionné à l'article premier de 97 796,06 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires.

Art. 3. – Le crédit complémentaire mentionné à l'article 2 sera amorti avec le crédit initial sur les annuités restantes.

Art. 4. – L'ancien matériel forestier du SEVE (dont la valeur comptable résiduelle est de 62 292 francs), acquis dans la proposition PR-386, est transféré du patrimoine administratif (PA) au patrimoine financier (PF) en vue de son aliénation.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

9. Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la motion du 15 septembre 2010 de M^{mes} Valérie Bourquin, Claudia Heberlein Simonett, Sarah Klopmann, Charlotte Meierhofer, Patricia Richard, MM. Grégoire Carasso, Christian Lopez Quirland, Thierry Piguet, Olivier Tauxe et Christian Zaugg: «Tri des déchets dans les parcs et autour de la rade» (M-935 A)¹.

Rapport de M. Pierre Gauthier.

Le Conseil municipal, lors de sa séance du 22 novembre 2011, a renvoyé la motion M-935 à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication. La commission l'a traitée lors de trois séances les 21 et 28 février, ainsi que le 11 avril 2013. La présidence de la commission a été assumée par M. Eric Bertinat et les notes de séances ont été prises successivement par M^{mes} Eliane Monnin et Danaé Frangoulis que nous remercions pour l'excellence de leur travail.

Rappel de la motion

Considérant:

- le bénéfice écologique et économique réalisé par le recyclage des déchets;
- la politique de la Ville en matière de tri des déchets et les objectifs du Conseil administratif d'augmentation de la part des déchets triés;
- les campagnes de communication visant à inciter les citoyen-ne-s à trier leurs déchets;

¹ «Mémorial 169^e année»: Développée, 2585.

- le succès grandissant des parcs et des rives de plus en plus fréquentés, notamment pour y faire des pique-niques ou des fêtes;
- que ce type d'installation existe dans de nombreuses villes d'Europe,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'installer d'ici à l'été 2011 des poubelles pour la récupération du PET, du verre, de l'aluminium et des déchets organiques dans les parcs de la Ville ainsi qu'autour de la rade.

Séance du 21 février 2013

Inscription de la motion à l'agenda de travail de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication et désignation du rapporteur.

Séance du 28 février 2013

Audition de M^{me} Patricia Richard, motionnaire

La motion déposée durant la précédente législature faisait suite aux interrogations des membres de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication relativement au tri des déchets. La commune de Thônex venait d'installer des poubelles de tri sélectif, et le but des motionnaires était d'obtenir plus d'informations sur ces installations afin de tenter l'expérience à Genève, notamment autour de la Rade et dans les parcs qui, selon leurs propres dires, «méritent mieux que les actuel sacs jaunes.» Bien qu'ils aient patienté trois ans avant d'être entendus par la commission idoine, les motionnaires pensent que la question soulevée par la motion M-935 est toujours d'actualité.

Réponses des motionnaires aux questions des commissaires

Concernant les matériaux à trier et le risque de surcharge rapide de récipients trop petits: la représentante des motionnaires souhaite, comme à Thônex, des récipients de petite taille avec trois compartiments pour les déchets ordinaires: PET, aluminium et papier. Un compartiment supplémentaire pour le compost pourrait être envisagé. L'un des objectifs étant de supprimer les poubelles «bidon» installées dans les parcs. Pour la surcharge, la Voirie vide les poubelles dans les parcs une fois par jour. Lors de manifestations plus importantes, les poubelles sur chariot permettent de faire face au volume important de déchets.

Concernant l'opposition entre les deux options politiques incompatibles que sont la taxe au sac ou le tri sélectif par l'usager et le prix trop élevé et finalement inutile de l'installation de poubelles de tri en cas de choix de la taxe au sac:

M^{me} Richard rappelle que, tant que le taux de tri sera en augmentation, il n'y aura pas de taxe au sac proposée par le Conseil d'Etat genevois. N'ayant pas fait d'étude de prix, les motionnaires ne disposent pas de base de comparaison.

Concernant l'accompagnement éventuel de l'installation par une campagne de communication incitative auprès des habitants: les motionnaires sont favorables à de telles campagnes régulières, car le tri est avant tout une question d'éducation, par exemple, il faudrait rappeler que les pulls en fourrure polaire sont fabriqués à partir du PET recyclé. En conclusion, les motionnaires rappellent que la motion a été soutenue par tous les groupes représentés au Conseil municipal durant la précédente législature.

Note intermédiaire: Invitée par le président à s'exprimer, M^{me} Danaé Frangoulis, procès verbaliste de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication, indique que l'Association CareAct avec laquelle elle collabore, dispose de quelques informations relatives à l'installation des poubelles de tri dans la commune de Chêne-Bourg. Elle les met volontiers à la disposition des commissaires. Cela est accepté par le président. Les différents documents reçus de l'Association CareAct sont donc annexés au présent rapport.

Séance du 11 avril 2013

Audition de M. du Pasquier, chef du secteur des déchets au Service de géologie, sols et déchets de l'Etat de Genève http://etat.geneve.ch/dt/service_geologie_sols_dechets-758-3910-9033.html

M. du Pasquier pense que l'installation de poubelles de tri sélectif pourrait certainement encourager les habitants à trier. Néanmoins, il indique qu'il faut également s'assurer de la qualité du tri effectué en installant simplement des poubelles dans la rue. Une mauvaise qualité du tri rend en effet celui-ci inutile. Pour M. du Pasquier, trois compartiments sont suffisants, néanmoins il rappelle que les multi poubelles coûtent assez cher et qu'il importe de prendre en compte le financement de leur installation éventuelle. Enfin, il profite de son audition pour dire que le choix du jaune pour les poubelles de la Ville pose un problème au niveau du canton. En effet, «la filière jaune» devrait être réservée aux déchets médicaux. Il y a aujourd'hui trop de sacs jaunes pour pouvoir distinguer ces déchets entre eux.

Discussion et vote

Sur proposition d'une commissaire, il est proposé d'agir simplement, et de soutenir cette motion en modifiant la date de mise en œuvre. Dans le texte original de son invite, la motion mentionne en effet la réalisation souhaitée pour «l'été 2011». Le président propose alors de remplacer «été 2011» par «dans les meilleurs délais» dans l'invite.

L'amendement est accepté à l'unanimité des 15 membres présents.

Le président soumet la motion telle qu'amendée au vote.

La motion M-935 telle qu'amendée est acceptée à l'unanimité des 15 membres présents (2 EàG, 2 S, 2 Ve, 1 DC, 3 LR, 2 UDC, 2 MCG).

PROJET DE MOTION AMENDÉ

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'installer, dans les meilleurs délais, des poubelles pour la récupération du PET, du verre, de l'aluminium et des déchets organiques dans les parcs de la Ville ainsi qu'autour de la rade.

Annexes mentionnées



REPONSES DE LA COMMUNE DE CHENE-BOURG

1. Quel est le coût total pour les installations de poubelles de tri sélectif sur votre Commune ?

R : Le prix global varie en fonction de la quantité commandée... (fourniture, livraison et pose). En gros, une unité de tri avec 3 conteneurs et un cendrier coûte de l'ordre de Fr. 3'500.-HT et pour 5 conteneurs avec panneau d'information de l'ordre de Fr. 5'000.-HT (La livraison et la pose sont à ajouter) Ces montants diminuent avec une commande de plusieurs unités... de même que les prix de livraison et d'installation.

2. Combien d'installations avez-vous placées et dans quels lieux (est-ce à des points stratégiques, comme les arrêts de bus ou les lieux de passage, ou non) ?

R : A tous les arrêts de bus et tram (14 installations) ainsi que dans les préaux d'écoles (but éducatif) Combien de bacs avez-vous choisi d'avoir (3 conteneurs, 4 ou plus) et quels type de matériaux recyclez-vous (le pet, le verre, le papier, etc.) ? R : 3 bacs plus cendrier aux arrêts bus/tram (Papier/PET/Ordures ménagères) et 5 bacs sans cendrier pour les écoles avec panneau supérieur pour infos diverses sur le tri (Papier/PET/Ordures ménagères/Alu/Déchets compostables). Les couleurs des bacs choisies sont identiques aux poubelles de tri « mobiles » utilisées lors des manifestations communales. Sur le plan cantonal il n'existe pas de normalisation pour les couleurs des bacs en fonction du déchet ce qui est regrettable...chacun y va de son envie...

3. Êtes-vous satisfaits du taux de réussite du tri et avez-vous constaté une amélioration ? Les gens semblent-ils effectuer le tri correctement ? Comptez-vous développer davantage ces poubelles sur votre Commune ?

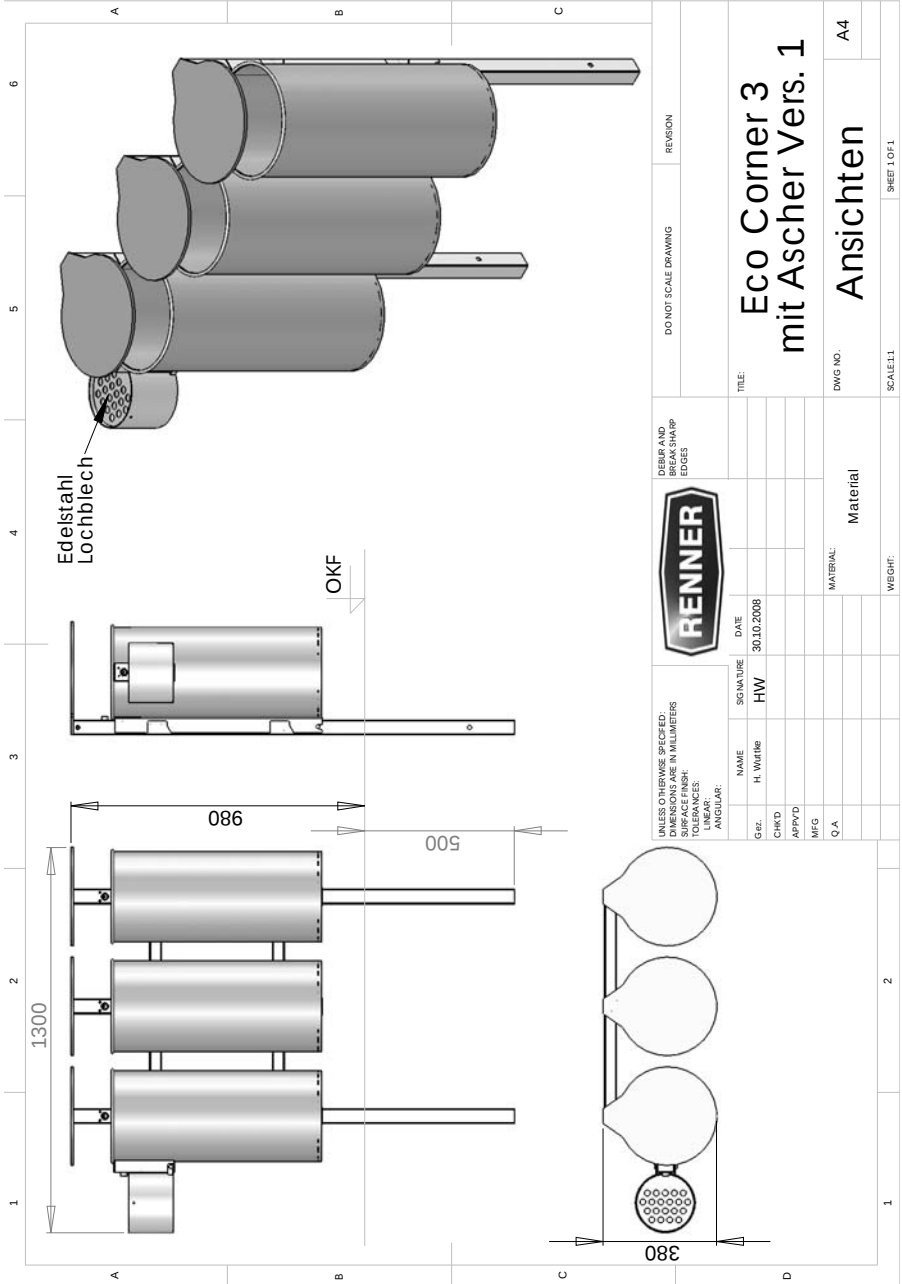
R : C'est comme pour tout, il y a les citoyens respectueux et les autres... Il suffit de voir les statistiques du tri en règle général pour Genève ou nous pennons à obtenir le taux moyen suisse de 50%... L'amélioration constatée est surtout par rapport aux journaux gratuits et aux mégots de cigarettes qui sont moins jetés sur la voie publique. Pour moi, même si l'objectif n'est pas atteint à 100%, le concept mis en place a le mérite de suscité de l'intérêt en offrant une réponse à la simple poubelle usuelle qui trop souvent déborde et n'appelle pas au réflexe du tri...

4. Avez-vous accompagné la mise de place de ces poubelles d'une campagne d'information ou de sensibilisation au tri ?

R : Info « Tout ménage » et article dans le journal local.

5. Avez-vous établi un service spécifique qui s'occupe du ramassage des déchets pour ces poubelles en particulier ou est-ce le service normal de la voirie qui s'en charge ?

R : Ce n'est pas notre concessionnaire Voirie qui effectue ce type de levées mais notre équipe du service de l'environnement et du domaine public qui fait la tournée de très bonne heure avec un petit véhicule électrique (pas de bruit et peux rouler sur le trottoir). Le samedi nous avons utilisons les services de Partage qui fait la tournée avec des tricycles électriques. La qualité du tri est facilement discernable grâce aux sacs transparents qui permettent une vision rapide du déchet qu'il contient.





Le président. En commission, cette motion amendée a été acceptée à l'unanimité, soit par 15 oui. Je donne la parole au président de la commission, M. Eric Bertinat... qui ne la prend pas. Le rapporteur M. Pierre Gauthier la prend.

M. Pierre Gauthier, rapporteur (EàG). Je vous remercie, Monsieur le président. Cette motion a été exhumée tardivement, après son dépôt par la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication. Elle est intéressante à plus d'un titre. Le premier point est qu'elle propose d'installer des poubelles de tri sélectif, en lieu et place de ces poubelles où on met les déchets en vrac, notamment autour de la rade et dans les parcs. L'idée est séduisante, évidemment. Nous avons auditionné le chef du secteur des déchets au Service de géologie, sols et déchets de l'Etat, qui nous a encouragés à aller dans ce sens et à transmettre cette motion au Conseil administratif. Elle est également intéressante parce que, je ne sais pas si c'est l'habitude, la procès-verbaliste de la commission avait été l'une des personnes qui avaient promu les poubelles de tri sélectif dans sa commune et nous avons pu bénéficier de ses lumières. Elle nous a transmis un dossier sur les poubelles de tri sélectif, que vous voyez si vous prenez le tram en direction de Moillesulaz, au bord des arrêts de la ligne 12.

L'idée étant de proposer au Conseil administratif de réfléchir à l'installation de poubelles de tri sélectif, en lieu et place des poubelles actuelles en sac jaune, le Service géologie, sols et déchets nous a rendus attentifs à un petit souci à cet égard, dont il faut tenir compte: la nomenclature des couleurs dans le tri des déchets réserve le jaune aux déchets hospitaliers. Or, la Ville de Genève a choisi le jaune pour ses poubelles de rue et il se pourrait que cela crée des problèmes, puisqu'on ne peut pas facilement opérer un tri entre les déchets de nature hospitalière et les déchets du tout-venant, tels qu'on en trouve dans les rues.

L'idée est donc d'accepter cette motion et de la transmettre sans autre délai au Conseil administratif, afin qu'il puisse prendre les décisions nécessaires.

M^{me} Delphine Wuest (Ve). Nous, les Verts, sommes évidemment favorables à cette motion que nous avons déposée en compagnie d'autres partis. J'avais entendu dire que, si on ne mettait pas de poubelles de tri dans certains parcs, par exemple à la Treille, c'était pour éviter que les habitants ne viennent y mettre leurs propres déchets. J'ai envie de dire qu'il faut y aller et tant mieux! J'avais aussi entendu que, s'il y avait des ajustements à faire, si les gens ne respectaient pas les consignes, cela prendrait plus de temps de trier après eux que de tout mettre d'un coup dans une seule poubelle. Il est possible que les Genevois ne soient pas aussi disciplinés que leurs concitoyens zurichois et schwytzois. Cepen-

dant, même en France, pays de râleurs et mauvais élève numéro 1 s'il en est, ce que je me permets de dire parce que je suis aussi française, il y a des poubelles de tri dans les parcs. Ne soyons donc pas trop à la traîne. Je passe à l'Angleterre; en anglais, on dit les trois R: recycler, réutiliser et réduire. A Genève, on en a un quatrième: réparer. C'est l'un des slogans de campagne en Ville de Genève en ce moment. Surfons donc sur cette vague-là.

Enfin, à titre personnel, j'aimerais profiter de cette motion pour suggérer ceci à M. Barazzone, histoire de faire quelques économies, tant qu'on y est. Il y a quelques années, au cours de la précédente législature, la Ville avait installé des poubelles de tri sélectif dans tous les préaux. Pour des raisons de dysfonctionnement, paraît-il, elles ont très vite été retirées. Avec très peu d'adaptation, on pourrait les reprendre pour les mettre, par exemple, dans des parcs pour enfants, parce qu'elles ont une connotation assez enfantine. Ressortez-les des greniers ou des entrepôts où elles sont stockées et on avancera plus vite sur cette proposition de tri sélectif.

M^{me} Patricia Richard (LR). Je ne redirai pas ce que M. Gauthier a dit; il a très bien résumé son rapport. Je vous parlerai de la motivation de cette motion soutenue par l'intégralité de l'ancienne commission de la sécurité, de la salubrité et du domaine public (CSSDOM), avant qu'elle devienne la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication (CSDOMIC), à l'exception du Parti démocrate-chrétien, qui était absent ce jour-là, sinon il l'aurait signée aussi, j'en suis absolument persuadée. Si elle a été signée par tous les groupes, c'est en raison de l'essai du tri sélectif aux arrêts de tram, à l'époque, à Chêne-Bourg.

Aujourd'hui, contrairement à ce que M^{me} Wuest pense, il y a encore des poubelles de tri sélectif dans certaines écoles publiques – cela existe encore – et dans les cycles d'orientation. De plus en plus, les jeunes apprennent très vite à faire du tri. Pour nous, il est extrêmement important de pouvoir donner l'occasion à tout le monde de trouver ces poubelles partout. Plus il y en aura, plus les gens trieront. C'est comme tout. Moi, je rentre avec ma bouteille en PET vide à la maison, parce que je ne trouve pas de conteneur où la mettre sur mon chemin. Je la mets dans ma propre poubelle de tri et je sais bien que je ne suis pas la seule à faire cela. De plus en plus, les gens demandent à recycler, les gens pensent à leur planète. Il était temps! Et je suis absolument persuadée que la Ville a tout à fait les moyens de faire, comme pour les grosses poubelles, des levées de petites poubelles, sans engendrer beaucoup plus de frais. Comme mon groupe, je suis absolument persuadée que, à force et avec le temps, on aura beaucoup moins d'ordures. Plus les gens trient, moins il y a de poubelles. C'est assez connu.

M^{me} Anne Carron-Cescato (DC). Très brièvement, et dans le droit fil de ce qui vient d'être dit, notre mode de vie et de consommation génère une importante quantité d'emballages, de diverses natures. Et même si le consommateur fait de son mieux pour limiter l'utilisation de ces emballages, sa marge de manœuvre est faible pour diminuer leur usage de façon significative. Le souci de laisser un environnement sain aux générations futures nous tient à cœur et c'est dans cet esprit que nous soutiendrons cette motion. Le tri des déchets constitue une excellente mesure qui peut être appliquée facilement par les ménages, les commerces, les industries, et qui pourrait être généralisée sur le domaine public, dans des endroits très fréquentés, tels que les parcs et les quais, pour autant – il faut le préciser – que les passants et les promeneurs jouent le jeu car, on le sait, les déchets déposés pêle-mêle dans des poubelles ne sont plus bons qu'à l'incinération.

Nous ne pouvons que souscrire à cette motion car, si Genève n'est pas pionnière en matière de tri, elle est en tout cas bonne élève. Cela a été rappelé tout à l'heure par M^{me} Wuest. L'installation de poubelles de tri dans les parcs et autour de la rade permettrait de poursuivre l'effort qui a été entrepris jusqu'à présent. Nous renverrons donc cette motion au Conseil administratif, dans le droit fil de notre prise de position en commission.

M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S). En Ville de Genève, nous avons la chance d'avoir une rade et des parcs magnifiques. C'est pourquoi beaucoup de personnes viennent y pique-niquer et y organiser des fêtes en famille et entre amis, mais il n'est pas rare, après leur passage, qu'on trouve des déchets un peu partout par terre. Afin que ces personnes ne jettent pas leurs déchets n'importe où sur le sol, il serait très important d'y installer des poubelles différentes pour la récupération du PET, du verre, de l'aluminium et des déchets organiques. Ces poubelles devraient être installées dans plusieurs endroits des parcs; d'ailleurs, cela se fait déjà dans différentes autres villes. Le Parti socialiste soutiendra cette motion et espère que le Conseil administratif pourra agir dans les plus brefs délais. (*Applaudissements.*)

M. Pascal Spuhler (MCG). Je ne serai pas long. Nous ne pouvons qu'approuver cette motion, traitée il y a déjà un certain temps. A la fin du rapport, vous avez quelques exemples de poubelles, mais, fort de mes multiples voyages, en Suisse en l'occurrence, pas si loin que ça, à Zurich ou dans le canton de Vaud, j'ai pu voir pas mal de poubelles telles que celles demandées dans la motion, c'est-à-dire des poubelles où on mélange non pas les déchets ensemble, mais les récipients de tri, et qui sont tout à fait adaptables au paysage, car voir des grosses poubelles qui défigurent les parcs ou les paysages serait fort dommageable. Je ne peux donc que

recommander au Conseil administratif de s'inquiéter de ce qu'on prendra comme contenant pour ces déchets. Il serait bien d'avoir une bonne étude d'observation sur ce qu'on peut trouver en Suisse.

Le président. Merci, Monsieur Spuhler. Je donne la parole à M^{me} la conseillère municipale Olga Baranova.

M^{me} Olga Baranova (S). Merci, Monsieur le président.

Le président. Et ensuite nous voterons. (*Elle s'interrompt.*) Je vous en prie, Madame la conseillère municipale.

M^{me} Olga Baranova. Merci, Monsieur le président. Tout d'abord, je tiens à féliciter M. Barazzone (*exclamations*) pour le travail qu'il a déjà effectué en matière de tri à Genève. Les chiffres parlent pour eux-mêmes. C'est un travail assez incroyable que la Ville a réussi à accomplir ces dernières années. Néanmoins, il est évidemment dommage que la Ville de Genève n'ait pas encore fait l'expérience du tri urbain. J'ai pensé à un nom qui pourrait vous plaire, Monsieur Barazzone, c'est par exemple «Urbanatri». J'imagine une belle campagne de communication avec un compte Instagram et une page Facebook, mais, soyons sérieux, c'est un sujet important. Si ces poubelles, si cet «Urbanatri», n'ont pas forcément tout de suite un résultat visible sur la quantité de déchets triés, ils ont en tout cas un effet très positif en termes de pédagogie sur les citoyens. C'est pourquoi, comme toutes les autres personnes intervenues de manière extrêmement succincte et utile au Conseil municipal pour défendre le sujet (*rires*), je vous invite à accepter cette motion.

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, je vous remercie pour ce débat constructif sur la question des déchets. Je prends votre signe politique très fort comme un encouragement à la politique du Conseil administratif, qui vise en effet à augmenter le taux de tri en ville de Genève. L'ensemble des communes sont dans le même bain pour atteindre l'objectif cantonal fixé à ce taux de 50%, qui ne doit pas être un plafond, mais un objectif à moyen terme, de manière à augmenter le tri d'année en année.

Quand on parle de tri, on parle de déchets. Et quand on parle des déchets, on aborde le problème de fond: la production des déchets. Il faut se rappeler

Motion: tri des déchets dans les parcs et autour de la rade

que, si nous consommons de plus en plus, le nombre d'emballages et de déchets augmente parce que nous avons appris à vivre ainsi dans un monde de consommation. Malheureusement, la plupart des producteurs oublient que ce type de déchets augmente chaque année, raison pour laquelle il faut prendre le mal à la racine et combattre la quantité de déchets, notamment de sacs plastiques. Je salue d'ailleurs la motion de l'un de mes collègues au Conseil national, M. de Buman, qui a été acceptée par le Parlement fédéral et que l'administration fédérale met en œuvre. Elle vise à réduire de manière obligatoire le nombre de sacs plastiques distribués dans les différents supermarchés. C'est une des mesures que nous pouvons prendre en amont pour diminuer le nombre de déchets.

On évoquait la question de la valorisation, des messages et de la communication. Oui, je pense que c'est l'un des domaines où il faut beaucoup communiquer pour expliquer à la population ce qu'elle peut faire pour mieux trier. Mais cela ne suffit pas, raison pour laquelle, sous mon impulsion, la Ville de Genève est en train d'initier un partenariat avec le Département de l'instruction publique, de la culture et du sport, parce que les enfants, principalement, peuvent jouer un rôle moteur, vis-à-vis de leurs parents, pour trier davantage. Il faut penser aux générations futures et nous avons l'ambition de former plusieurs classes d'enfants, dès l'année prochaine, à la problématique du tri.

Le plus grand potentiel reste celui du tri dans les ménages. Nous le faisons, avec le concours des régies et des propriétaires. J'ai décidé de modifier le règlement sur la gestion des déchets; je soumettrai bientôt une proposition de modification. Nous sommes en discussion avec les propriétaires d'immeubles de la ville, pour qu'ils équiperont toutes les allées de conteneurs différents pour le papier-carton, les déchets de cuisine, les déchets de jardin, ainsi que pour les déchets ménagers. Cette obligation sera effective au 30 juin de l'année prochaine, à moins d'une exception valablement justifiée.

J'en viens à la motion. Je suis d'accord de faire un test, mais il y a des «mais». Pourquoi? Madame Wuest, vous parliez de la France, mais la France a un système complètement différent du nôtre. Elle trie les déchets en aval: une fois que les gens ont jeté leurs déchets dans une poubelle incinérable ou dans une poubelle de tri, des hommes et des femmes trient les différents déchets sur un chariot, dans des usines, pas très loin de la frontière. La Suisse a choisi un autre système, qui a bien fonctionné: celui du tri en amont. C'est là que le bât blesse. Nous avons déjà fait des tests dans les parcs: la qualité du tri est mauvaise. Résultat: on ne peut pas utiliser les déchets triés, on doit les retrier par ailleurs ensuite et cela nous coûte très cher. Il faut trouver un équilibre entre l'envie de trier partout, et le constat, prouvé en Ville de Genève, que le tri est de mauvaise qualité. Cela dit, ce n'est pas parce qu'on a fait le test il y a quatre ans qu'on ne peut pas le refaire. Les chemins de fer fédéraux (CFF) en font un en ce moment; ils ont équipé les gares de poubelles différentes.

Je vais donc, un, me renseigner auprès des CFF pour voir quelle est leur expérience, deux, faire un test dans un parc et revenir vers vous, parce qu'il faut s'assurer que le système fonctionne avant de le généraliser. Merci pour ce signal politique très fort. Sachez que l'ensemble des départements continueront leur effort en matière de tri; c'est un objectif commun pour notre environnement, qui doit être indépendant de notre couleur politique.

Le président. Merci, Monsieur Barazzone. Je donne la parole à M^{me} la conseillère municipale Delphine Wuest.

Des voix. Non! Non!

M^{me} Delphine Wuest (Ve). Trois secondes. Juste trois secondes pour dire à M. Barazzone que j'ai parlé de la France, mais que j'ai aussi parlé de Zurich et de Schwytz. Je peux aussi parler de l'Allemagne, où cela se fait.

Le président. C'est peut-être une formalité, mais je sou mets maintenant au vote l'amendement de la commission consistant à remplacer «d'ici à l'été 2011» par «dans les meilleurs délais», dans le texte de l'invite.

Mis aux voix, l'amendement de la commission est accepté par 64 oui contre 1 non.

Mise aux voix, la motion amendée est acceptée à l'unanimité (65 oui).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'installer, dans les meilleurs délais, des poubelles pour la récupération du PET, du verre, de l'aluminium et des déchets organiques dans les parcs de la Ville ainsi qu'autour de la rade.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

10. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

11. Interpellations.

Néant.

12. Questions écrites.

Néant.

Le président. Je vous donne rendez-vous demain pour la séance de 17 h et je vous souhaite une bonne soirée.

Séance levée à 23 h 5.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif 2574
2. Communications du bureau du Conseil municipal 2574
3. Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la participation pour la période 2014-2015-2016 du Fonds intercommunal aux subventions d'investissement octroyées à la contribution de la rénovation du Grand Théâtre, pour un montant total de 3 000 000 de francs, versé sur trois années, soumise au droit d'opposition des Conseils municipaux (art. 60C LAC) (D-30.23) . . . 2575
4. Rapports de majorité et de minorité de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 27 juin 2012 en vue de l'ouverture d'un crédit de 7 277 000 francs destiné à la rénovation de l'immeuble situé au 1-3, rue Lissignol, parcelle N° 5737, feuille N° 43, commune de Genève, section Cité, et à l'aménagement de la cour, parcelle N° 5741, feuille N° 43, commune de Genève, section Cité (PR-978 A/B) 2579
5. Motion du 11 novembre 2014 de M^{mes} et MM. Tobias Schnebli, Maria Pérez, Brigitte Studer, Morten Gisselbaek, Olivier Baud, Vera Figurek, Stéfanie Prezioso, Sophie Scheller, Pierre Gauthier, Pierre Rumo, Hélène Ecuyer, Pascal Holenweg, Marie-Pierre Theubet, Alfonso Gomez et Grégoire Carasso: «Musée d'art et d'histoire: la transparence pour décider en connaissance de cause» (M-1157) 2603
6. Résolution du 11 novembre 2014 de M^{mes} et MM. Pierre Gauthier, Pierre Rumo, Sophie Scheller, Hélène Ecuyer, Brigitte Studer, Morten Gisselbaek, Tobias Schnebli, Olivier Baud, Maria Pérez, Stéfanie Prezioso, Vera Figurek, Alfonso Gomez, Marie-Pierre Theubet et Alexandre Wisard: «Hier AGCS, aujourd'hui TiSA. Genève n'en veut toujours pas!» (R-181) 2604
7. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 30 juillet 2014, sur demande du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE), en vue de l'approbation du projet

- de plan localisé de quartier (PLQ) N° 29817-204, qui prévoit la construction d'un bâtiment de logements sur deux parcelles situées au nord-ouest par la promenade des Crêts, et au sud-ouest de l'avenue Trembley, feuille 62 du cadastre de la ville de Genève (PR-1088 A) 2617
8. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 27 août 2014 en vue du bouclage du crédit d'investissement d'un montant de 3 627 000 francs destiné au renouvellement et à l'acquisition de 52 véhicules, machines et engins spécifiques de l'administration municipale (tranche 2007/2008) (PR-659) et de l'ouverture d'un crédit complémentaire d'un montant de 97 796,06 francs (PR-1095 A) 2660
9. Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la motion du 15 septembre 2010 de M^{mes} Valérie Bourquin, Claudia Heberlein Simonett, Sarah Klopmann, Charlotte Meierhofer, Patricia Richard, MM. Grégoire Carasso, Christian Lopez Quirland, Thierry Piguet, Olivier Tauxe et Christian Zaugg: «Tri des déchets dans les parcs et autour de la rade» (M-935 A) 2664
10. Propositions des conseillers municipaux 2677
11. Interpellations 2677
12. Questions écrites 2677

Le mémorialiste:
Ramzi Touma